



Commission Locale de l'Eau



Élaboration des scénarios et détermination d'une stratégie globale pour le SAGE Giessen- Lièpvrette

Rapport Phases 1.2 et 2.1 : Construction et évaluation des scénarios contrastés Fiches actions

ACTeon/ECOSCOPE/FLUVIAL.IS

Octobre 2011

Enjeu 1 : Gestion quantitative de la ressource - Rareté	6
101. Définir et mettre en œuvre les règles de partages d'eau au niveau de la prise d'eau de l'Aubach.....	6
102. Mener une étude hydrogéologique pour renforcer la connaissance hydrogéologique et hydrologique des phénomènes d'infiltration au niveau du cône de déjection du Giessen et de la Lièpvrette.....	7
103. Apporter un appui technique et financier pour la sécurisation de l'AEP dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Eau Potable sur les zones d'urbanisation forte et les têtes de bassins du Val de Villé (Steige, Urbeis, Maisongoutte, Fouchy, Lalaye, Albe) et de la commune de Sainte Croix aux mines et adapter les projets d'urbanisation à la ressource en eau disponible.	8
104. Caractériser les impacts de la réduction des consommations unitaires en AEP (et collecte/réutilisation d'eau pluviale) sur le financement actuel et futur des services d'assainissement, et définir une stratégie de tarification pérenne.	9
Enjeu 2 : Gestion quantitative de la ressource - Inondations.....	10
201. Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues considérées dans l'action 202.....	10
202. Préserver les zones d'expansion de crues existantes définies selon l'action 201 de nouveaux aménagements	11
203. Reconquérir des zones d'expansion de crues sur les zones à faibles enjeux (biens et personnes)	12
204. Accompagner la recherche de sites de compensation amont (stockage, surstockage...) au projet digues (à hauteur de 300-400 000 m3) en privilégiant dans un premier temps les zones non agricoles	13
205. Evaluer et développer une stratégie de réponse à l'aléa inondations dans les traversées de Villé, Sélestat, Sainte Marie, Sainte Croix, Lièpvre ainsi que la zone industrielle de Bois l'Abbesse en lien avec la mise à jour du zonage	14
206. Etudier l'opportunité d'un Plan de prévention des risques inondations sur le bassin et coordonner sa mise en œuvre	15
Enjeu 3 : Gestion qualitative de la ressource	16
301. Réaliser des suivis de qualité de certaines masses d'eau peu/non suivies actuellement : qualité des nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette, qualité physicochimique de la Lièpvrette amont et moyenne, Rombach, Mittel Graben, Qualité chimique du Giessen amont et moyen et Mittel Graben (pollutions diffuses phytosanitaires du vignoble)	16
302. Appuyer les collectivités dans la diffusion des connaissances sur les alternatives techniques et financières pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les SPANC	17
303. S'assurer de l'arrêt de dépôt sauvages et poursuite de la réhabilitation des anciennes décharges.	18
304. Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses (RSDE) en sortie des industries et sites artisanaux non concernées par le réseau ICPE/DREAL (notamment : DEHP sur Hurst, Ebersheim et Sainte Marie aux Mines.....)	19
305. Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration non concernées par le réseau en cours d'analyse par la DREAL.....	20
306. Améliorer la gestion des effluents d'élevage en têtes de bassins en assistant les dernières exploitations non soumises aux plans de mise aux normes (pluriactifs, cheptel limité...)	21
307. Encourager la signature de conventions de pratiques "zéros phytos" avec les collectivités pour la gestion des voieries et réseau ferré (glyphosate et AMPA sur Lièpvrette et Giessen aval)	22

308. Encourager le développement de techniques alternatives aux traitements par les produits phytosanitaires (moyen de lutte biologique, désherbage mécanique,...)	23
309. Encourager le développement de systèmes de production à faible niveau d'intrants (agriculture intégrée, biologique...) sur les sites les plus sensibles	24
310. Encourager, organiser et sensibiliser à la collecte et le traitement des produits phytosanitaires non utilisés et des emballages vides de produits phytosanitaires à destination des usages par les particuliers	25
311. Encourager la diversification et la rotation des cultures	26
Enjeu 4 : Fonctionnalité des milieux aquatiques.....	27
401. Accroître la connaissance sur les moyens de limitation de propagation des plantes dites invasives par un retour d'expériences de lutte sur le quart nord Est de la France	27
402. Mettre en place un plan de gestion et limitation des plantes dites invasives: destination des remblais, exportation des résidus de fauche, pâturage, concurrence Saulaie	28
403. S'assurer de l'intégration de l'enveloppe de présence potentielle de zones humides (zonages Zones à Dominantes Humides + Inventaire ONEMA (milieux ouverts) + inventaires ONF (Milieux fermés)) dans les documents d'urbanisme et prise en compte dans tous projets d'aménagements envisagés dans cette enveloppe de référence.	29
404. Préserver les zones humides prioritaires (cf. zonage 2010), au travers d'une politique d'acquisition foncière puis conventionnement avec les exploitants agricoles (Objectifs SDAGE - Grenelle) - sans verrouiller les projets d'intérêts généraux	30
405. Mettre en place des actions de gestion, reconquête des zones humides identifiées comme dégradées (Zonage 2010)	31
406. S'assurer de l'application des ratios de compensation MISE en cas de dégradation de zones humides en les adaptant aux 3 types de zones humides du bassin : ZH non classée, ZH fonctionnelle, ZH prioritaire.	32
407. Améliorer les connaissances sur les services rendus par les zones humides dans le contexte local	33
408. Recenser des sites favorables aux batraciens afin de réaménager des "trous d'eau" ou zones humides	34
409. Mettre en œuvre à titre expérimental en zone forestière, des équipements de bassins versants amont : dispositifs de recharge de zones humides, microretenue, déconcentration des flux amont	35
410. Etudier la franchissabilité piscicole de certains tronçons	36
411. Aménager des passes à poissons et réaliser des aménagements d'ordre prioritaire (réglementaire)	37
412. Déraser, contourner et aménager les seuils existants infranchissables	38
413. Déraser, contourner et aménager la majorité des seuils existants	39
414. Recenser et aménager les obstacles à la continuité écologique sur les cours d'eau annexes et têtes de bassin	40
415. Préserver le fuseau de mobilité fonctionnel des tronçons prioritaires en limitant les aménagements dans le fuseau de mobilité fonctionnel et en intégrant leur enveloppe dans les documents d'urbanisme (Cf. zonage - Etude hydromorphologie) hors projets d'intérêt général	41
416. Préserver le fuseau de mobilité fonctionnel de l'ensemble des tronçons en intégrant son enveloppe dans les documents d'urbanisme (Cf. zonage - Etude hydromorphologie) hors projets exceptionnels d'intérêt général et zone à enjeu économique fort	42
417. Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales dont le rapport coût/bénéfices de l'action à entreprendre est intéressant	43
418. Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question	44

419. Encourager la maîtrise d'ouvrage publique à répondre aux problématiques d'érosion en limite de fuseau de mobilité	45
420. Acquérir des terrains ciblés à des fins de maîtrise foncière pour la protection des fuseaux de mobilité	46
421. Acquérir l'ensemble des terrains de l'espace de mobilité.....	47
422. Gérer l'atterrissement de Sélestat	48
423. Gérer l'atterrissement de Villé	49
424. Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement.....	50
425. Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement suite à la mise en œuvre de la mesure "Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question" .	51
426. Proposer et mettre en œuvre un programme de végétalisation de berges sur la Lièpvrette.....	52
427. Rétablir la fonctionnalité du lit majeur dans les secteurs jugés les plus coût-efficaces	53
428. Rétablir la fonctionnalité du lit majeur dans l'ensemble des tronçons.....	54
429. S'assurer de l'intégration des enjeux de fuseau de mobilité et zones inondables dans le projet de déviation de Chatenois et appuyer l'Etat dans la définition de mesures compensatoires.	55
430. Gérer la végétation rivulaire	56
431. Identifier et adapter le cas échéant la répartition feuillus/résineux des peuplements en concurrence avec la ressource en eau et les milieux (AEP, ripisylve...).....	57
432. Améliorer les connaissances sur les têtes de bassin : hydrologie, écosystèmes, pressions.....	58
433. Relancer et faire aboutir le projet d'arrêté de protection de biotope sur la Lièpvrette Aval	59
Enjeux 5 : Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau	60
501. Informer les riverains des bonnes pratiques à observer pour limiter les pollutions ponctuelles : phytosanitaires, rejets domestiques ponctuels, mauvais branchement.....	60
502. Accompagner les agriculteurs mais également les préconisateurs agricoles et entreprises d'espaces verts pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires.....	61
503. Sensibiliser les acteurs forestiers et agricoles sur les fonctions des zones humides	62
504. Sensibiliser le public scolaire aux problématiques de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques	63
505. Informer les artisans et PME des bonnes pratiques pour limiter les lessivages de micropolluants	64
506. Communiquer auprès du grand public sur la problématique des plantes invasives	65
507. Vulgariser les droits et les devoirs des propriétaires de berges	66
508. Appuyer la démarche GERPLAN pour une communication à destination du grand public, des apports de l'agriculture dans la structure des paysages, la biodiversité des agrosystèmes et la préservation de la ressource ..	67
509. Organiser une session de formation des agents forestiers, propriétaires privés, entreprises de travaux forestiers à l'impact des travaux d'exploitation sur la ressource en eau (zones humides, franchissabilité-busage...)	68
510. Former les élus et les services qui assurent la maîtrise d'œuvre des SCoT / PLU sur l'intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme : Dépasser la contradiction développement/protection : synthèse des contraires et des paradoxes, méthodes d'intégration.....	69
511. Associer les acteurs de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme et des documents d'aménagement du territoire régional et dans leur mise en œuvre (veille technique et échanges d'expériences	

entre acteurs SAGE / urbanisme, représentants de la CLE systématiquement associés au contrôle de légalité des documents d'urbanisme et de leur compatibilité avec le SAGE).....	70
512. Apporter de la cohérence entre les différentes initiatives territoriales : DOCOB, SCOT, trames bleues/vertes sur la question de la ressource en eau et fournir un interlocuteur unique aux services de l'Etat en ce qui concerne la gestion de l'eau du bassin.....	71
513. Maintenir et développer un réseau de partage d'informations, de retours d'expériences, et de solidarité entre les acteurs des 3 communautés de communes.....	72
514. S'assurer de l'intégration des préconisations et zonages du SAGE à l'amont dans les schémas de desserte forestière, préétude d'aménagement foncier, chantiers collectifs (forêt privée).....	73
515. Structurer et organiser à titre expérimental une "caisse de mesures compensatoires" dans le SAGE	74
516. Analyser les solutions de maîtrise d'ouvrage locale pour la mise en œuvre du SAGE (Syndicat mixte, EPTB...)	76
517. Mettre en place et animer un groupe technique agricole permettant aux agriculteurs du bassin d'échanger sur les enjeux de la gestion de l'eau dans leur exploitation et des pistes permettant de concilier développement économique des exploitations et protection de la ressource.	77

ENJEUX 1 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE - RARETE

Nom de la mesure	101. Définir et mettre en œuvre les règles de partages d'eau au niveau de la prise d'eau de l'Aubach		
Enjeu du SAGE	1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Prévue	Type(s) de mesure	Règlementaire

Secteur géographique	Aubach	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	<p>1. Réaliser une étude de "définition des volumes prélevables" sur l'Aubach. Il s'agit d'estimer le volume qui peut être prélevé par les activités humaines afin de maintenir le débit réservé conditionnant le bon état de cette masse d'eau (objectif DCE).</p> <p>2. Caractériser les besoins de prélèvement de chaque usage ;</p> <p>3. Définir par usage et usagers les volumes prélevables en pourcentage (cf. Guide SAGE publié par le Ministère de l'Ecologie en 2008) ; ainsi que les règles de gestion par niveau de débit;</p> <p>4. Lorsque le débit est inférieur à certains seuils prédéfinis : régler les prélèvements selon des dispositions préétablies ;</p> <p>5. Définir des règles de levée des mesures.</p>		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Conflits d'intérêts éventuels; éviter amalgame et construction d'une opposition structurée entre usages agricoles et usages cadre de vie;</p> <p><u>Préconditions</u> : Concertation pour une recherche optimale de compromis; bien discerner fonctions utilitaristes (agricoles) et fonction cadre de vie (urbain Scherwiller) = solutions différenciées; cadre juridique à éclaircir entièrement (droit d'eau contre loi sur l'eau ?)</p>		

Exemple de réalisation	Cas spécifique, obligation réglementaire, rattrapage et actualisation normes juridiques actuelles
------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	-Débit de l'Aubach + débit Giessen -Indice de mortalité piscicole
--------------------------	--

Potential maître(s) d'ouvrage	Services de l'Etat - Propriétaire de l'ouvrage	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Prise en compte des enjeux du territoire et des besoins environnementaux - Vise le principe d'égalité entre usagers du territoire - Maintien d'une dynamique allant dans le sens de la reconquête de la ressource en eau	Source de tensions par rapport à la profession agricole / commune (usage touristique animation des Lavandières en été)
Économique		Manque à gagner pour les agriculteurs
Environnemental	Préserver la ressource en eau -Diminuer l'impact des phénomènes d'étiage et respect du débit réservé du Giessen -Améliorer la qualité des écosystèmes	Vigilance sur la diminution du débit du canal de l'Aubach qui peut avoir un impact patrimonial (le parcours de l'Aubach à Scherwiller est un site inscrit)

	aquatiques (si débit d'étiage adéquate)	Qualité Aubach (réserve de pêche + DO)			
Hypothèses de dimensionnement	Le dimensionnement est cadré sur le conflit du partage de l'eau et dans cadre de la loi. Effet cascade éventuel avec solution alternative accès eaux pour usage agricole (par exemple puits).				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Jour ingénieur d'étude	550 €	Jours	0 €	ans
Fonctionnement	Contrôle : coût d'un chargé de mission (€/ETP/an)	70000	1 chargé de mission	70000 €	/
Autre	Etude de définition des règles de partage (/ étude selon le catalogue de coûts de l'AERMC)	60000 €	1	60000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				77 397 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	0 %	100 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	50 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	102.Mener une étude hydrogéologique pour renforcer la connaissance hydrogéologique et hydrologique des phénomènes d'infiltration au niveau du cône de déjection du Giessen et de la Lièpvrette
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	102. Mener une étude hydrogéologique pour renforcer la connaissance hydrogéologique et hydrologique des phénomènes d'infiltration au niveau du cône de déjection du Giessen et de la Lièpvrette				
Enjeu du SAGE	1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance				
État d'avancement		Type(s) de mesure	Connaissance		
Secteur géographique	Giessen Aval	Usage(s) concerné(s)	Tous		
Description de l'action					
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> :				
Exemple de réalisation					
Indicateur(s) associé(s)					
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires			
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Meilleure compréhension des phénomènes naturels				
Économique					
Environnemental	'-Améliore la connaissance et la prise en compte des caractéristiques hydrogéologiques des cours d'eau - Participe à la définition des règles de partages d'eau				
Hypothèses de dimensionnement					
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement)

			nt		ent - autres coûts
Investissement	Jour ingénieur d'étude	550 €	Jours	0 €	ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	Réalisation de l'étude (/ étude selon le catalogue de coûts de l'AERMC)	100000 €	1	100000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				12 329 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	0 %	100 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	50 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	101.Définir et mettre en œuvre les règles de partages d'eau au niveau de la prise d'eau de l'Aubach
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	103. Apporter un appui technique et financier pour la sécurisation de l'AEP dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Eau Potable sur les zones d'urbanisation forte et les têtes de bassins du Val de Villé (Steige, Urbeis, Maisongoutte, Fouchy, Lalaye, Albe) et de la commune de Sainte Croix aux mines et adapter les projets d'urbanisation à la ressource en eau disponible.		
Enjeu du SAGE	1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement	Type(s) de mesure	Plan d'action	

Secteur géographique	Giessen Amont, Giessen moyen, Moyenne Lièpvrette	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Le schéma directeur départemental d'AEP existe pour les communes du Bas Rhin. Les actions techniques d'interconnexion, accroissement de capacité de stockage etc... ont été définies pour chaque communes. La difficulté réside maintenant dans la réalisation concrète des actions au travers de freins de maîtrise d'ouvrage locale et de mobilisation des financements. La cellule d'animation du SAGE peut ainsi jouer le rôle d'interlocuteur privilégié en apportant un appui au maires dans la constitution des dossiers techniques et financiers. Des réunions entre élus locaux, SDEA, entrepreneurs et financeurs pourraient ainsi être organisées par le SAGE. et ont d'ores et déjà réalisées le schéma directeur, mais sont confrontées à des blocages d'ordre financiers (3réunions /an) ainsi qu'une réunion d'information annuelle des élus du bassin aux aides financières et appui techniques pour la réalisation des schémas départementaux d'eau potable		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Participation des élus <u>Préconditions</u> : Capacité d'autofinancement des communes		

Exemple de réalisation	Travaux de réalisation du schéma directeur départemental d'AEP 67
------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	-Nombre de captages (et volume d'eau correspondant) '-Nombre de communes ayant recours à des camions citernes
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	CC du Val de Villé et Commune de Sainte Croix au Mines	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		
Environnemental	Améliore la disponibilité de la ressource pour l'AEP ainsi que la qualité de l'eau distribuée	Vigilance sur l'amélioration de l'efficacité des captages des sources qui peut entraîner une légère diminution du débit des cours d'eau et donc avoir un impact sur les milieux physique et la biodiversité en générale

Hypothèses de dimensionnement	3 réunions individuelles communale /an + 1 réunion d'information pour l'ensemble des communes du bassin (organisation, supports, intervenants, synthèse) + 10 j d'animation/an (0,05 ETP)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Accompagnement des collectivités par la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 10j : 0,05 ETP) , + couts d'organisation de réunions (supports, intervenants, synthèse): 100 €/réunion)	46000	0,05 ETP	2700 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 700 €/an	

Unité de répartition par CDC	Nombre de communes concernées		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	80 %	20 %	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	35 %	35 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	30 %	40 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	45 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	104. Caractériser les impacts de la réduction des consommations unitaires en AEP (et collecte/réutilisation d'eau pluviale) sur le financement actuel et futur des services d'assainissement, et définir une stratégie de tarification pérenne.		
Enjeu du SAGE	1. Gestion quantitative de la ressource - Rareté		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement		Type(s) de mesure	Connaissance
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Particuliers
Description de l'action	<p>L'évolution des consommations unitaires des ménages montrent une réduction (environ - 2L/hab chaque année) du fait d'équipements et pratiques plus économes, par ailleurs les équipements de récupération d'eau de pluies ont tendance à se généraliser. Eaux de pluies qui lorsqu'elles sont utilisées pour des usages domestiques reviennent dans le réseau d'assainissement. Ainsi les recettes des collectivités sur la facture d'eau ont tendance à baisser tandis que les charges fixes d'adduction, potabilisation, et assainissement demeurent stables. l'objectif de la mesure est d'analyser et proposer une tarification pérenne pour les communes à partir d'une analyse de divers retours d'expérience en France (taxation eaux pluviales, tarification binomiale...) . Cette étude pourrait rentrer dans le cadre d'un stage potentiel au sein de la structure porteuse du SAGE.</p> <p>Au regard des résultats de cette étude, une communication appropriée à destination de la population et des acteurs concernés (élus, SDEA...) devra être menée. Des mesures incitatives ou restrictives pourront alors être envisagées par ces acteurs .</p>		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Respect de la politique mise en œuvre : quelle police ?</p> <p><u>Préconditions</u> : Prévoir une bonne communication : vulgarisation des résultats de l'étude</p>		
Exemple de réalisation	SAGE Nappes profondes Gironde (SMEGREG -Bordeaux)		
Indicateur(s) associé(s)			
Potential maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Si la tarification retenue promeut plus de solidarité et d'équité entre habitants	risque d'augmentation du prix de l'eau	
Économique			
Environnemental	- maintien du fonctionnement des ouvrages = diminution du risque sanitaire et amélioration de la qualité de l'eau		

	-évalue la perte d'eau pour le milieu naturel				
Hypothèses de dimensionnement	1 étude sur la durée de vie du SAGE				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	étude	50000 €	1 étude	50000 €	5 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		€	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				11 231 €/an	

Unité de répartition par CDC	Etude transversale		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

ENJEUX 2 : GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE - INONDATIONS

Nom de la mesure	201. Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues considérées dans l'action 202			
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations			
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M12 : Etudes, sensibilisation et formation			
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Connaissance	
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités	
Description de l'action	L'intégration des nouveaux zonages inondations dans les documents d'urbanisme nécessitera la mise en œuvre de procédure de révision simplifiée pour les communes concernées.			
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Acceptabilité par les riverains de zones inondables plus larges <u>Préconditions</u> : Achèvement des études en cours			
Exemple de réalisation				
Indicateur(s) associé(s)	Nombre de communes ayant intégré les zonages dans leurs documents d'urbanisme			
Potentiels maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	DDT	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable		
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs	
Social	Compréhension et localisation des enjeux liés au phénomène d'inondation et protection des biens et des personnes			
Économique			Espace à préserver entrant en concurrence avec les autres usages	
Environnemental	- Meilleure connaissance et prise en compte du risque inondation			
Hypothèses de dimensionnement	réalisation d'une couche SIG de synthèses à transmettre aux collectivités concernées			
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Durée de vie (investissement - autres coûts)

Investissement	réalisation d'une couche SIG de synthèses à transmettre aux collectivités concernées (homme/jour)	500 €	5	2500 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	Procédure de révision simplifiée (par procédure) selon cahier des coûts des documents d'urbanisme dép. 60	3000 €		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				308 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	40 %	30 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	202.Préserver les zones d'expansion de crues existantes définies selon l'action 201
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	202. Préserver les zones d'expansion de crues existantes définies selon l'action 201 de nouveaux aménagements		
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M12 : Etudes, sensibilisation et formation		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	CDC Val d'argent et Val de Villé	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	Ne pas réduire les champs d'expansion des crues actuels à l'amont que ce soit pas des opérations de remblais, d'endiguement dans le lit majeur ou par des actions de recalibrage ou de rectification des lits mineurs. Cette mesure est déjà encadrée par la réglementation existante		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pression foncière ? Enjeux de développement sur les fonds de vallée amont (agriculture de montagne, urbanisme, communication, etc.) <u>Préconditions</u> : Assurance que la combinaison des ondes de crues ainsi déphasées n'augmente pas de façon imprévue le risque de débordement (concomitance de pointe de crue de sous-bassins).		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	- Nombre d'aménagement réalisé dans les zones d'expansion des crues - m ² préservé
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	CG67, CG68, AERM, DREAL, Préfectures
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Sensibilisation sur la réalité et la nécessité des débordements	Limitation de certaines activités
Économique		Abandon possible de projets de développement pour préserver la capacité d'inondation
Environnemental	Préservation des infiltrations d'eau (auto-épuration), de zones non urbanisées à caractère alluvial Non aggravation du risque inondation Préserve la qualité paysagère et la fonctionnalité des milieux aquatiques	

Hypothèses de dimensionnement	une semaine ingénieur pour réalisation d'une couche SIG transmise aux collectivités compétentes
-------------------------------	---

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Réalisation d'une couche SIG transmise aux collectivités compétentes (homme/jour)	500 €	5	2500 €	10 ans
Fonctionnement	25000	10	2500	500 €	/
Autre	3	€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				808 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	5 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Cemagref, 2004, le ralentissement dynamique pour la prévention des inondations (guide DIREN), 129 p. - Honecker U., 2005, Bewertung des naturnahen Retentionspotentials in Gewässer-Aue-Systemen, Universität Saarbrücken, 172 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	203. Reconquérir des zones d'expansion de crues sur les zones à faibles enjeux (biens et personnes)		
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M3 : Gestion concertée de l'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Opérationnelle
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	Améliorer la capacité de rétention en exploitant le potentiel de ralentissement de crues de fonds de vallées à enjeux faibles ou peu coûteux : restauration de cours d'eau, opérations de désencaissement du lit, augmentation de la rugosité du lit majeur (merlons, diguettes transversales, embâcles, etc.) permettant également de restaurer la qualité écologique des rivières. Zones concernées privilégiées : les têtes de bassin d'anciennes sylviculture.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Réticences dans les têtes de bassin <u>Préconditions</u> : Associer la communication, la sensibilisation et l'information		
Exemple de réalisation			
Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'hectares reconquis		
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	DDT, AERM, CG67, CG68, DREAL
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Protection des biens et des personnes		
Économique	réduction du risque de crue à l'aval	coûts de réalisation	
Environnemental	Améliore la qualité de l'eau, la qualité paysagère et la biodiversité Rôle de filtration et d'épuration de certaines zones d'expansion des crues Atténue le risque inondation et les phénomènes d'érosion	Mortalité de la faune et de la flore causée par sur-inondation (pendant un temps d'adaptation) - diminution des revenus agricoles ou de sylviculture	
Hypothèses de dimensionnement	zones d'expansion de crue restaurées		

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Restauration des zones d'expansion des crues (/ha)	31700 €		0 €	ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				0 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	5 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	201. Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues considérées dans l'action 202
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	204. Accompagner la recherche de sites de compensation amont (stockage, surstockage...) au projet digues (à hauteur de 300-400 000 m3) en privilégiant dans un premier temps les zones non agricoles		
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M12 : Etudes, sensibilisation et formation		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Connaissance
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	La CC Sélestat doit trouver des mesures compensatoires au projet de digues sur des secteurs qui sont potentiellement hors de son territoire. Deux niveaux existent : - Niveau "acceptable" (petits, nombreux, disséminés) - Niveau plus "problématique" (grosse retenue)		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Enjeux de développement sur les fonds de vallée amont (agriculture de montagne, urbanisme, communication, etc.) <u>Préconditions</u> : Hiérarchie à voir entre "urbain actuellement inondable" et "projet urbain inondable" - Assurance que la combinaison des ondes de crues ainsi déphasées n'augmente pas de façon imprévue le risque de débordement (concomitance de pointe de crue de sous-bassin)		
Exemple de réalisation			
Indicateur(s) associé(s)	Volume en m3 stockable en période de crue		
Potentiel maître(s) d'ouvrage	CC Sélestat	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Sensibilisation sur la réalité et la nécessité des débordements	Restriction possibles d'usages engendrant des réticences sur les bénéfices du SAGE	
Économique	Mesure acceptable pour mettre urbain actuellement inondable en hors inondation - Retombées locales lors de la réalisation des travaux (terrassements, géomètre, etc.) Diminution de l'aléa sur d'autres secteurs urbain à l'aval	Dégâts des crues - Abandon possible de projets de développement pour préserver la capacité d'inondation	
Environnemental	Amélioration de la recharge des nappes amont, extensification des pratiques en fonds de vallée Atténuation du risque d'inondation à l'aval	Attention à apporter à l'intégration paysagère d'éventuels ouvrages de surstockage, et des impacts faune/flore de phénomène de surinondation (à évaluer en regard des fréquences de sur-inondation)	
Hypothèses de dimensionnement	Etudes complémentaires communes aux actions 201-203: - hydrologique - topographique (exploitation du MNT) - géomorphologique et hydrogéologique		

	- hydraulique - économique (forfaits)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Etudes complémentaires communes aux actions 201-203: - hydrologique - topographique (exploitation du MNT) - géomorphologique et hydrogéologique - hydraulique - économique (forfaits)	1 €	120000	120000 €	6 ans
Fonctionnement	Intégration des surfaces identifiées dans les documents d'urbanisme (forfait)	1	5000	5000 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				27 891 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	1 %
Remarque	projet de digue : initiative de la CDC de Sélestat		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	5 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Cemagref, 2004, le ralentissement dynamique pour la prévention des inondations (guide DIREN), 129 p. - Honecker U., 2005, Bewertung des naturnahen Retentionspotentials in Gewässer-Aue-Systemen, Universität Saarbrücken, 172 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	205. Evaluer et développer une stratégie de réponse à l'aléa inondations dans les traversées de Villé, Sélestat, Sainte Marie, Sainte Croix, Lièpvre ainsi que la zone industrielle de Bois l'Abbesse en lien avec la mise à jour du zonage		
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M12 : Etudes, sensibilisation et formation		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Compte tenu des résultats des actions 201 et 202, il s'agit de mettre en œuvre les équipements nécessaires à la protection des biens et des personnes dans les traversées de Villé, Sélestat, Sainte-Marie, Sainte-Croix, Lièpvre, ainsi que la zone industrielle de Bois l'Abbesse. Il s'agira : - de système d'information et d'alerte des populations - d'un programme de prévention et d'un programme normes de réduction du risque (normes, etc.) - d'un programme de construction de protections rapprochées		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pressions et enjeux économiques, projets urbains. <u>Préconditions</u> : Choix de la crue de référence (trentennale, centennale, exceptionnelle) Prise en compte de l'efficacité des actions 201 et 202 Acceptabilité du risque : communication avec les riverains et les industriels pour ne pas augmenter la valeur en jeu et le risque		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	ha de zone aléa analysé
--------------------------	-------------------------

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Communautés de communes	Partenaires	DREAL, AERM
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	2012

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Sensibilisation des populations au risque inondation	Oubli de la notion de risque à l'aval des protections rapprochées
Économique	Préservation de la valeur foncière et économique de certaines parcelles. Retombées locales lors de la réalisation des travaux de protection rapprochée ou mises aux normes.	Diminution de la valeur foncière des parcelles désignées comme non prioritaires pour les équipements de protection
Environnemental	Possibilité de ralentissement de la densification de certaines zones - Minimiser les risques inondation et l'érosion	Risque de plus forte urbanisation sur certaines parcelles en aval des équipements de protections

-Préserver les capacités d'écoulement					
Hypothèses de dimensionnement	Protection rapprochée (ml), 2500 ml à 3000,00 euros, système d'alerte (forfait)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Protection rapprochée (ml), système d'alerte (forfait)	2500 €	3000	7500000 €	10 ans
Fonctionnement		500	30	15000 €	/
Autre	information des propriétaires, résidents et industriels (forfaits)	5000 €	3	15000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				941 531 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	5 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	201. Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues considérées dans l'action 202
Référence d'études pour en savoir plus	AZI du Giessen et de la Lièpvrette, modélisation DDT

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	206. Etudier l'opportunité d'un Plan de prévention des risques inondations sur le bassin et coordonner sa mise en œuvre				
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations				
Identification dans le SDAGE ou Pdm					
État d'avancement		Type(s) de mesure	Organisationnelle		
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Tous		
Description de l'action					
Éléments de faisabilité	Commentaires et/ou freins de mise en œuvre : Préconditions :				
Exemple de réalisation					
Indicateur(s) associé(s)					
Potentiel maître(s) d'ouvrage	DDT	Partenaires	DDT, CG67, CG68, DREAL		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Protection des biens et des personnes				
Économique					
Environnemental	- PPRI permet des sanctions plus strictes contre les remblais situés en zone inondable -Préserve les capacités d'écoulement et d'expansion des crues				
Hypothèses de dimensionnement	une semaine ingénieur				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

				coûts	
Investissement	Etude (homme/jour)	500 €	5 jour	2500 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				308 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	30 %	10 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	201.Préserver les zones d'expansion de crues existantes
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

ENJEUX 3 : GESTION QUALITATIVE DE LA RESSOURCE

Nom de la mesure	301. Réaliser des suivis de qualité de certaines masses d'eau peu/non suivies actuellement : qualité des nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette, qualité physicochimique de la Lièpvrette amont et moyenne, Rombach, Mittel Graben, Qualité chimique du Giessen amont et moyen et Mittel Graben (pollutions diffuses phytosanitaires du vignoble)		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Connaissance
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	Il s'agit de définir des points de suivi de la qualité des eaux sur les masses d'eau précédemment mentionnées, et mener pour chaque le suivi des paramètres physicochimique, et/ou chimique. La fréquence de suivi pourra être tous les 2 ans.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Cout et logistique de prélèvement et analyse <u>Préconditions</u> :		
Exemple de réalisation	L'APRONA dispose d'un réseau d'observation couvrant toute la nappe de la plaine d'Alsace. La qualité des rivières est suivi dans le Bas-Rhin par le RID (Réseau d'Intérêt Départemental).		
Indicateur(s) associé(s)	-Teneur en produits phytosanitaires -Comparaison entre la qualité observée et les objectifs de qualité au niveau des stations de surveillance		
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Agence de l'eau Rhin Meuse + CG 67 (Réseau tournant)	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social			
Économique			
Environnemental	-Améliore la connaissance et la prise en compte de la qualité de l'eau et ainsi diminue l'impact sur les écosystèmes		
Hypothèses de dimensionnement	3 points de suivi dans les nappes d'accompagnement (physico et chimie), 4 points de physicochimie sur la Lièpvrette amont et moyenne, Rombach, Mittel Graben, 3 points de chimie sur Giessen amont et moyen et Mittel Graben		

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	- Suivi paramètre physicochimiques classiques: 200€/points Chimie: 1000€/point - 7 points de physicochimie, 6 points de chimie	200/Point physico, 1000/point chimie	7 physico + 6 chimie points de suivi	7400 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				7 400 €/an	

Unité de répartition par CDC	Etude transversale		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	10 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	http://www.region-alsace.eu/dn_guide-aides-eaux-souterraines/acquisition-connaissances-protection-eaux.html?chapters=120

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	302. Appuyer les collectivités dans la diffusion des connaissances sur les alternatives techniques et financières pour la mise en œuvre des actions identifiées dans les SPANC		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Particuliers
Description de l'action	Développer des outils de communication permettant à la population d'identifier plus facilement 1) les alternatives financières, 2) les possibilités techniques, 3) un répertoire des personnes référentes en la matière et 4) les implications en terme environnemental et réglementaire si la mise aux normes n'était pas opérée. Cette action pourra s'appuyer sur le retour d'expérience de la Comcom de Villé sur la mise en œuvre pilote des actions du SPANC. 3 réunions annuelles (une par cc) pourront être organisée par la cellule d'animation.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Mise au norme couteuse pour le particulier sans gain "visible" <u>Préconditions</u> : Disposer de solutions techniques (notamment en habitant villageois serré)		

Exemple de réalisation	Mise en œuvre du SPANC sur la comcom de Villé
------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de demandes d'assainissement non collectif
--------------------------	---

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	AERM, CG 67, CG 68, SDEA
Rôle de la structure porteuse du SAGE		Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		Difficultés techniques pour accéder et intervenir sur l'assainissement chez le particulier
Économique		Coûts d'autofinancement restant aux particuliers pour une action peu visible
Environnemental	Améliorer la qualité de l'eau du Giessen et de la Lièpvrette en améliorant l'assainissement	

Hypothèses de dimensionnement	3 réunions d'information /an (pour chaque comcom) (organisation, supports, intervenants, synthèse) + 10 j d'animation/an en appui individuel des maîtres d'ouvrages (0,05 ETP)				
-------------------------------	--	--	--	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)
-----------	------------------------	---------------	-----------------------------	------------------------	--

					coûts
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Accompagnement des collectivités par la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 10j : 0,05 ETP) , + coûts d'organisation de 3 réunions d'information (supports, intervenants, synthèse): 100 €/réunion)	46000	0,05 ETP	2600 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 600 €/an	

Unité de répartition par CDC	Sur des masses d'eau des 3 CDC		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	30 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	20 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	303. S'assurer de l'arrêt de dépôt sauvages et poursuite de la réhabilitation des anciennes décharges.		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Un inventaire des décharges du bassin est disponible. Certaines semblent encore utilisées. D'autres, fermées sont ciblées par des mesures de réhabilitation. Sur le SMICTOM Alsace centrale il s'agit des décharges de Chatenois (Dasloescher: consultation de réhabilitation en cours, Nachtweid), Ebersheim, Fouchy, Orschwiller, Scherwiller. Il s'agit pour la cellule d'animation de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations de réhabilitation et d'arrêt de dépôt, en relançant régulièrement les maîtres d'ouvrages locaux, et en fournissant un appui au montage financier des projets lorsqu'il affecte directement la ressource en eau		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : La réhabilitation peut être perçue comme une contrainte coûteuse pour les collectivités, notamment pour des décharges abandonnées depuis plusieurs années. <u>Préconditions</u> : Réaliser des études technico-économiques de modalités de réhabilitation		

Exemple de réalisation	Réhabilitation décharges de Neuve Eglise, Steige, Urbeis
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de décharges brutes ayant fait l'objet de réhabilitation/ nombre de décharges brutes
--------------------------	---

Potentiels maître(s) d'ouvrage	Collectivité compétente (SMICTOM, commune)	Partenaires	AERM, CG 67, CG 68
Rôle de la structure porteuse du SAGE		Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Acceptation forte de ce type de mesure car nuisance très "visible"	
Économique		- Coût des investissements de réhabilitation
Environnemental	-Arrêt de la pollution du sol, de l'eau et des milieux par les déchets - Améliore la qualité paysagère	

Hypothèses de dimensionnement	1 réhabilitation de décharge /an - commune moyenne de 1000 hab + 5 j d'animation/an en appui individuel des maîtres d'ouvrages (0,025 ETP)
-------------------------------	---

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Réhabilitation des anciennes décharges (/ décharge)	50000 €	5 décharges à réhabiliter	250000 €	10 ans
Fonctionnement	Veille de la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 0,025 ETP)	46000	0,025 ETP	1150 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				31 978 €/an	

Unité de répartition par CDC	Nombre de décharges inventoriées		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	20 %	10 %	70 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	25 %	25 %	20 %	20 %
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	47,5 %	37,5 %	90 %	90 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	304. Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses (RSDE) en sortie des industries et sites artisanaux non concernées par le réseau ICPE/DREAL (notamment : DEHP sur Hurst, Ebersheim et Sainte Marie aux Mines...)		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M6 : Amélioration de la collecte et du traitement des rejets industriels		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Plan d'action	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Industriels
Description de l'action	Réaliser des prélèvements et mesures dans les rejets aqueux des industries et sites artisanaux non concernés par le réseau ICPE / DREAL au milieu naturel sur chacune des substances inscrites sur une liste de polluants à surveiller selon le secteur d'activité auquel appartient l'établissement (basée sur la liste des substances dangereuses DCE). Maintien d'une surveillance pendant une durée minimale de deux ans et demi sur les substances quantifiées au cours des six premières mesures. Mise en œuvre éventuelle d'études technico-économiques de réduction ou de suppression des substances quantifiées.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Difficulté à trouver les adaptation techniques pour réduire les émissions et à les financer <u>Préconditions</u> :		

Exemple de réalisation	RSDE -ICPE (DREAL)
------------------------	--------------------

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de substances dangereuses détectées dans les rejets
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Industriels - Collectivités	Partenaires	AERM, DREAL
Rôle de la structure porteuse du SAGE		Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		Mauvaise image de l'industriel mis en cause.
Économique	Coût potentiellement élevé des mesures de réduction d'émissions, sur des entreprises déjà fragiles économiquement	
Environnemental	-Quantifier et surveiller les flux de substances dangereuses déversées, puis, au besoin, les réduire -Améliore la qualité de l'eau et la fonctionnalité des milieux aquatiques	

Hypothèses de dimensionnement	Prise en charge de 3 points de suivi par an (1 par comcom) tournant sur les sites artisanaux et industriels non ICPE + 10 j d'animation/an en recherche et appui individuel
-------------------------------	---

	des industriels (0,05 ETP)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement		1000	3 point de suivi + 0,05 ETP d'animation (10j) point de suivi RSDE	5300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				5 300 €/an	

Unité de répartition par CDC	1 point de suivi tournant par CDC		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	10 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	301.Réaliser des suivi de qualité de certaines masses d'eau peu/non suivies actuellement: qualité des nappes d'accompagnement du Giessen et de la Lièpvrette, qualité physicochimique de la Lièpvrette amont et moyenne, Aubach, Rombach, Mittel Graben, Qualité chimique du Giessen amont et moyen.
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	305. Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux (RSDE) en sortie de stations d'épuration non concernées par le réseau en cours d'analyse par la DREAL		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M3 : Mise en place d'un système d'assainissement adapté à définir (collectif ou non collectif)		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Plan d'action	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	<p>La STEP de Villé est déjà intégrée au plan d'action de la DDT 67 pour la Recherche de Substances Dangereuses. 4 séries de mesures seront réalisées au cours de l'année 2012 afin d'identifier les paramètres à surveiller par la suite. Dans ce plan d'actions, la réduction de ces pollutions potentielles n'est cependant pas prévue, les exploitants responsables de déversement d'eaux usées non domestiques devant toutefois faire des investigations pour déterminer l'origine et prendre les mesures nécessaires. Aussi en cas de découverte de substances dangereuses il conviendra de veiller à la réalisation de ces investigations et à la mise en œuvre des mesures nécessaires.</p> <p>Par ailleurs, la STEP de Sainte Marie se situe aujourd'hui dans une situation incertaine au regard de l'application de la circulaire. En effet, cette STEP se positionnait au dessus du seuil des 10 000 équivalents habitants avant la fermeture de TDE qui y était directement raccordé. Aujourd'hui la fermeture de cette industrie a engendré le passage de la station sous le seuil imposé par la circulaire. Ainsi cette action se focalisera sur la recherche des responsables de déversements si des substances dangereuses sont détectés à Sainte Marie ou Villé, à l'appui à la recherche et mise en oeuvre par ces émetteurs d'actions de réductions des rejets, à la réalisation du suivi pour la STEP de Sainte Marie si celle ci est effectivement exclue du dispositif.</p>		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Difficulté de recherche des points d'émissions des substances détectées. Absence de maître d'ouvrage lorsque site abandonné</p> <p><u>Préconditions</u> : S'assurer que la STEP de Sainte Marie est exclue du dispositif RSDE.</p>		

Exemple de réalisation	STEP de Villé - Sélestat
------------------------	--------------------------

Indicateur(s) associé(s)	-Taux de dépollution des STEP -Nombre de substances dangereuses détectées dans les rejets
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	Services de l'État, Agence de l'Eau
Rôle de la structure porteuse du SAGE		Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		
Environnemental	-Quantification et surveillance des flux de substances dangereuses déversées -Améliore la qualité de l'eau et la	

fonctionnalité des milieux aquatiques					
Hypothèses de dimensionnement	Prise en charge d'1 point de suivi RSDE sur la STEP de Sainte Marie + 5 j d'animation/an en recherche et appui individuel des émetteurs (0,025 ETP)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement		1000	1 point de suivi + 0,025 ETP d'animation point de suivi RSDE	2150 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 150 €/an	

Unité de répartition par CDC	Nombre de STEP		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	100 %	0 %
Remarque	STEP de Sainte Marie		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	10 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	304.Rechercher et réduire les Rejets de Substances Dangereuses (RSDE) en sortie des industries et sites artisanaux non concernées par le réseau ICPE/DREAL (notamment : DEHP sur Hurst, Ebersheim et Sainte Marie aux Mines...)
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	306. Améliorer la gestion des effluents d'élevage en têtes de bassins en assistant les dernières exploitations non soumises aux plans de mise aux normes (pluriactifs, cheptel limité...)		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M13 : Mise aux normes des bâtiments d'élevage		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	CDC Val d'argent et Val de Villé	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	<p>Très peu d'exploitations semblent potentiellement concernées. Seules des petites exploitations (chefs d'exploitations en fin de carrière sans repreneur, pluriactifs...) n'ont actuellement pas toujours réalisé les travaux de mise aux normes soutenus par le PMPOA 1 et 2. les plus impactantes pour les milieux sont celles situées en tête de bassin (val de ville, val d'argent) Il s'agirait pour les exploitations visant à être pérennisées (pluriactifs... les exploitants sans repreneurs étant voués à s'arrêter) de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic d'exploitation ; - Proposer des solutions pour améliorer la gestion des effluents (augmentation de la capacité de stockage des fosses...) - Réaliser les travaux <p>La cellule d'animation du SAGE pourrait intervenir en incitant l'exploitant à réaliser le diagnostic et les travaux et en l'appuyant dans le montage financier du projet.</p>		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Cette mesure peut être perçue comme une contrainte par les agriculteurs.</p> <p><u>Préconditions</u> : inventaire des exploitations potentiellement concernées</p>		

Exemple de réalisation	SAGE Ill-Nappe-Rhin : 5. Poursuivre la mise aux normes des bâtiments d'élevage pour disposer d'une capacité de stockage des effluents d'élevage permettant de couvrir au minimum les périodes d'interdiction d'épandage. (Cf Fiche technique n° E Sout-N-3 ...5.)		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	-Nombre d'élevages pour lesquels des travaux restent à faire -Taux de mise au normes des bâtiments d'élevage		
--------------------------	---	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Agriculteurs	Partenaires	Organisations professionnelles agricoles, Agence de l'eau, Conseil général, Chambre d'agriculture
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Meilleure image de l'agriculture	
Économique	Meilleure valorisation des effluents et amélioration de l'outil de travail Diagnostic : manques à gagner = 60 €/heure x (7 heures de réalisation du diagnostic + 1 heure de déplacement (Cf PDRH V6 Tome4, engagement unitaire Cl-4,))	- Coût de la mesure - Coût des investissements
Environnemental	- Améliore la qualité de l'eau et la	

	fonctionnalité des milieux aquatiques -Contribue à la réduction des nuisances olfactives -Concours à la reconquête de la qualité de l'eau	
--	---	--

Hypothèses de dimensionnement	1 exploitation /an sur 5 ans. Hypothèse: Petite exploitation d'élevage en pluriactivité: 50 UGB				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Travaux de mise en conformité (/UGB à mettre aux normes)	452 €	50 UGB	22600 €	1 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	Diagnostic d'exploitation (/exploitation) Selon le catalogue des coûts de l'AERM	1150 €	1 diagnostic	1150 €	1 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				24 700 €/an	

Unité de répartition par CDC	Communes en tête de bassin		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	50 %	50 %	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	10 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	307. Encourager la signature de conventions de pratiques "zéros phytos" avec les collectivités pour la gestion des voiries et réseau ferré (glyphosate et AMPA sur Lièpvrette et Giessen aval)		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Du fait du faible usage de phytosanitaires par l'élevage à l'amont du bassin, la principale source du Glyphosate et de ses métabolites détecté dans la Lièpvrette et le Giessen aval ont pour origines les traitements réalisés par les particuliers et ceux des collectivités sur la voirie, les voies ferrées et les espaces verts. Ces traitements sont d'autant plus impactants sur les milieux qu'ils sont souvent réalisés sur des surfaces imperméabilisées dont les lessivages partent aux cours d'eau. La charte "zéro phytos" consiste à la substitution des phytos utilisés par les services de gestion d'espace verts par des pratiques alternatives de désherbage thermique, binage, lutte biologique....De plus en plus de communes alsaciennes signent ce type de charte.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Difficultés techniques à maintenir des espaces verts "propres" sans recours aux phytos <u>Préconditions</u> : Nécessite un travail de sensibilisation des élus au préalable		
Exemple de réalisation	SAGE III-Nappe-Rhin : Fiche technique n° E Sout-PP-9 (lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires d'origine non agricole - Amélioration des pratiques) FREDON Alsace : programme ProphyCom		
Indicateur(s) associé(s)	-Nombre de conventions signées -Volume et type de phytosanitaires utilisés		
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Agence de l'eau - collectivités	Partenaires	FREDON
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Meilleure image de la collectivité	Accepter la présence de "mauvaises herbes" restantes.	
Économique	Economie d'achat de produits phytosanitaires	Coût du désherbage sans produits phytosanitaires coût de formation des agents aux techniques alternatives	
Environnemental	-Concours à la reconquête de la qualité de l'eau - Diminue la dispersion et la contamination des écosystèmes (sol, eau et air) par les produits phytosanitaires		

	-Diminue l'exposition de la population et l'émission de GES				
Hypothèses de dimensionnement	Signature de 3 chartes communales par an (1 par comcom), sur 5 ans formalisé par 10 j d'animation/an en sensibilisation et appui individuel des collectivités intéressées (0,05 ETP)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	0,05 ETP d'animation	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	70 %	70 %	70 %
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	35 %	35 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	15 %	0 %	30 %	30 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	http://www.fredon-alsace.fr/8-13,sensibilisation.php http://www.region-alsace.eu/dn_guide-aides-eaux-souterraines/elaboration-plan-desherbage.html?chapters=120

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	308. Encourager le développement de techniques alternatives aux traitements par les produits phytosanitaires (moyen de lutte biologique, désherbage mécanique,...)		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricoles (nitrates et phytopharmaceutiques)		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Lièpvrette Aval, Giessen Aval, Aubach	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	Cette action consiste notamment à aider l'acquisition de matériel pour mettre en œuvre les techniques alternatives: bineuse interrang à maïs, herse étrille sur céréales, outil de travail sur le rang pour la vigne. Elle vise principalement les exploitations cultivant des céréales ou de la vigne à l'aval du bassin. Le matériel pourrait faire l'objet d'une acquisition en commun (CUMA) . Les herbicides sont visés en priorité.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Surcout (financier + temps), changement de stratégie d'exploitation, dépasser les a priori sur les systèmes de production bio. <u>Préconditions</u> : Fort travail de sensibilisation préalable		

Exemple de réalisation	SAGE III-Nappe-Rhin : Amélioration des pratiques (Cf. Fiche technique n° E Sout-PP-3)
------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de machines permettant l'application de techniques alternatives achetées chaque année
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE - Chambres d'agriculture	Partenaires	AERM, Etat, Union européenne, Chambres d'agriculture
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Meilleure image de la céréaliculture et viticulture	Temps supplémentaire de l'exploitant alloué au désherbage mécanique
Économique	Réduction des coûts de production en phytos, pérennisation du système par réduction des résistances aux herbicides	Part d'autofinancement du matériel + temps supplémentaire pour le désherbage mécanique
Environnemental	-Concours à la reconquête de la qualité de l'eau - Diminue la dispersion et la contamination des écosystèmes (sol, eau et air) par les produits phytosanitaires -Diminue l'exposition de la population et l'émission de GES	

Hypothèses de dimensionnement	Acquisition en commun sur le territoire du SAGE (aval): une herse étrille, une bineuse à maïs, une bineuse à vigne. + 10j d'animation/démonstration par an.		
-------------------------------	---	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	une herse étrille, une bineuse à maïs, une bineuse à vigne.	Désherbineuse : entre 12000 et 15000€, Bineuse et herse étrille: entre 4000 et 7000, €	3 équipements	25000 €	5 ans
Fonctionnement	0,05 ETP d'animation	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				7 916 €/an	

Unité de répartition par CDC	Importance de surfaces en grandes cultures/vignes		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	100 %
Remarque	Concerne principalement les terres arables et viticoles de CDC de Sélestat		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	30 %	50 %	40 %	40 %
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	20 %	0 %	60 %	60 %

Liens potentiels avec d'autres actions	509.Appuyer les initiatives départementales de sensibilisation des acteurs du monde agricole (agriculteurs, fabricants et revendeurs) sur les problématiques liées aux produits phytosanitaires pour leur santé et l'environnement et aux alternatives existantes
Référence d'études pour en savoir plus	Annexe au PDRH – Tome 4 : Dispositions spécifiques à la mesure 214 : Version 6 : page 291-292 http://www.region-alsace.eu/dn_guide-aides-eaux-souterraines/protection-eaux-souterraines.html?chapters=120

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	309. Encourager le développement de systèmes de production à faible niveau d'intrants (agriculture intégrée, biologique...) sur les sites les plus sensibles		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricoles (nitrates et phytopharmaceutiques)		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Plan d'action	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	Le territoire du SAGE se situe majoritairement en zones de piémonts sur une nappe plus "mince", et donc en lien direct avec les pratiques agricoles de fertilisation/ traitement en surface. L'objectif de cette mesure est d'encourager la conversion des parcelles ou partie de ces parcelles les plus vulnérables sur les bassins d'alimentation de captage vers des systèmes à très faible niveau d'intrants (agriculture intégrée, bio). La conversion à l'AB nécessite un changement important du système de production tandis que les systèmes de lutte intégrée peuvent être appliqués sur des parcelles données.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Surcout (financier + temps), changement de stratégie d'exploitation, dépasser les a priori sur les systèmes de production bio/intégré. <u>Préconditions</u> : sensibilisation préalable des agriculteurs		

Exemple de réalisation	SAGE III-Nappe-Rhin : Amélioration des pratiques (Cf Fiche technique E Sout-N-3 et Sout-PP-3) Soutien aux filières agricoles respectueuses de l'environnement (Cf Fiche technique E Sout-N-5 et Sout-PP-5)		
------------------------	--	--	--

Indicateur(s) associé(s)	-Surfaces mises en conversion chaque année - Nombre d'exploitations et nombre d'ha concernés par un système de production à faible niveau d'intrants (agriculture bio,...)		
--------------------------	---	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE - Chambres d'agriculture	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Meilleure image de l'agriculture	
Économique	Valorisation de la production dans le cas de conversion à l'AB. Economie d'achat de produits phytosanitaires et d'épandage.	Coût des investissements, changement de mentalité
Environnemental	-Concours à la reconquête de la qualité de l'eau - Diminue la dispersion et la contamination des écosystèmes (sol, eau et air) par les produits phytosanitaires -Diminue l'exposition de la population et	

l'émission de GES					
Hypothèses de dimensionnement	10j d'animation/démonstration par an.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	0,05 ETP d'animation	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC	Importance de surfaces en grandes cultures/vignes		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	100 %
Remarque	Concerne principalement les terres arables et viticoles de CDC de Sélestat		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	40 %	40 %
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	60 %	60 %

Liens potentiels avec d'autres actions	509.Appuyer les initiatives départementales de sensibilisation des acteurs du monde agricole (agriculteurs, fabricants et revendeurs) sur les problématiques liées aux produits phytosanitaires pour leur santé et l'environnement et aux alternatives existantes
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	310. Encourager, organiser et sensibiliser à la collecte et le traitement des produits phytosanitaires non utilisés et des emballages vides de produits phytosanitaires à destination des usages par les particuliers		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricoles (nitrates et phytopharmaceutiques)		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Particuliers
Description de l'action	Un tel réseau de collecte a été mis en place et a connu un franc succès auprès des exploitations agricoles. Pour les particuliers la seule solutions actuelles est les collectes exceptionnelles de déchets phytosanitaires par les déchèteries quelques jours par an.. Pour aller au plus près du particulier il est proposé que la cellule d'animation organise des collectes tous les 2 ans dans chaque mairie du bassin. Cela passera par le recrutement et le financement d'un organisme spécialisé dans la collecte et la valorisation de ce type de déchets. L'organisation opérationnelle dans les commune s'appuiera autant que possible sur les agents municipaux (Pour les permanences de collecte notamment)		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Nécessite que elle particulier fasse l'effort de déstocker ses produits phytosanitaires et les transporte sur le point de collecte en mairie. <u>Préconditions</u> : Sensibilisation et information préalable sur les jours de collecte		

Exemple de réalisation	Collectes ADIVALOR en milieu agricole
------------------------	---------------------------------------

Indicateur(s) associé(s)	Volume de produits et d'emballages collectés (SMICTOM de Sélestat)
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	SMICTOM/communes	Partenaires	Distributeurs de produits phytosanitaires, CA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique		- Coût de la mesure
Environnemental	-Concours à la reconquête de la qualité de l'eau -Diminue le risque de contamination des écosystèmes par les produits phytosanitaires - Améliore la gestion et le traitement des déchets souillés par des produits phytosanitaires	

Hypothèses de dimensionnement	22 communes par an, 1j d'organisation par commune.+ 5 j d'animation à l'échelle du SAGE => 0,15 ETP/an + cout de collecte /traitement des volumes collectés (estimation : 20 x 50 kg = 1t /an)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Collecte, stockage et destruction de produits non utilisés (/kg) + 0,15 ETP	1,6	1000 kg de déchets phytos collectés	8500 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				8 500 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	40 %	40 %
Conseil Général 67	%	%	20 %	20 %
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	50 %	50 %

Liens potentiels avec d'autres actions	501.Informer les riverains des bonnes pratiques à observer pour limiter les pollutions ponctuelles : phytosanitaires, rejets domestiques ponctuels, mauvais branchement...
Référence d'études pour en savoir plus	http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Une-animation-sur-les-produits-phytosanitaires-a-la-decheterie-_53129-avd-20110714-60899642_actuLocale.Htm AERM _ 5 - gouvernance2010.pdf

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	311. Encourager la diversification et la rotation des cultures		
Enjeu du SAGE	3. Gestion qualitative de la ressource		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M15 : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricoles (nitrates et phytopharmaceutiques)		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Plan d'action	

Secteur géographique	Lièpvrette Aval, Giessen Aval, Aubach	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	Cette mesure a également été adoptée par le SAGE III Nappe Rhin. Il s'agit pour les quelques exploitations de grandes cultures à l'aval du bassin de bénéficier du même cadre d'intervention que sur le SAGE III Nappe Rhin. L'objectif derrière la rotation est notamment de réduire les résistances aux maladies et aux adventices non touchées par les herbicides. Cette MAE se voit renforcée en Alsace sur les sites de piégeage de Chrysomèle. Dans le cadre du SAGE Giessen Lièpvrette il s'agit de réaliser une animation et sensibilisation des agriculteurs en cohérence avec celle du SAGE III nappe Rhin sur le domaine. Des réunions d'information et de démonstration, communes pourront notamment être organisées.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Surcout d'équipement et de travail pour l'exploitant. Perte par rapport à la marge du Mais. <u>Préconditions</u> : Sensibilisation préalable		

Exemple de réalisation	Animations agrimieux
------------------------	----------------------

Indicateur(s) associé(s)	-Part de SAU propre à chaque culture -Taux de rotation
--------------------------	---

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE - Chambres d'agriculture	Partenaires	Chambres d'agriculture
Rôle de la structure porteuse du SAGE		Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diversification des paysages agricoles, Meilleure image de l'agriculture	
Économique	économie de traitement phytosanitaires : 10% traitements herbicides + 10% traitements hors herbicides = 10% x 45,64€/ha + 10% x 84,75€/ha = 4,56 + 8,48 = 13,04 euros/ha	Perte de marge par rapport à un assolement en monoculture maïs. Mode de calcul de la MAE: (marge brute hors prime PAC d'un assolement moyen blé sur 50% de la surface, et colza et orge sur 25% chacun : 327,58 €/ha)- marge brute moyenne hors prime PAC d'un
Environnemental	-Diversification des paysages agricoles -La rotation des cultures favorise la biodiversité et améliore les propriétés du sol. les apports d'engrais sont donc réduits	

Hypothèses de dimensionnement	Compensation du manque à gagner (montant MAE) accroissement graduel jusqu'à 100 ha sur la zone du SAGE + 10j d'animation				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Financement du surcoût et manques à gagner annuels + 0,05 ETP d'animation	33,37	100 ha	5637 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				5 637 €/an	

Unité de répartition par CDC	Importance de surfaces en grandes cultures/vignes		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	100 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	309.Encourager le développement de systèmes de production à faible niveau d'intrants (agriculture intégrée, biologique...) sur les sites les plus sensibles
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

ENJEUX 4 : FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

Nom de la mesure	401. Accroître la connaissance sur les moyens de limitation de propagation des plantes dites invasives par un retour d'expériences de lutte sur le quart nord Est de la France				
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M12 : Etudes, sensibilisation et formation				
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Connaissance		
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Tous		
Description de l'action	Recueillir et compiler les retours d'expérience sur les expertises et travaux de recherche sur la dynamique des populations				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> :				
Exemple de réalisation	Expérience du Haut-Rhin sur les programmes de lutte contre les plantes invasives				
Indicateur(s) associé(s)					
Potentiels maître(s) d'ouvrage	Agence de l'eau Rhin Meuse	Partenaires	CG 67- CG 68		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Peut déboucher sur des préconisations pour sensibiliser les populations à de bonnes pratiques				
Économique					
Environnemental	-Trouver des moyens de lutte contre les plantes invasives -Rééquilibrer le fonctionnement des écosystèmes et reconquérir la biodiversité				
Hypothèses de dimensionnement	Une expertise à réaliser				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	Etude (homme/jour)	500 €	15 jours	7500 €	10 ans
Fonctionnement	Suivi sur le développement des espèces invasives	15000	1	15000 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				15 925 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire/abondance de renouée		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	20 %	40 %	40 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	50 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	402.Mettre en place un plan de gestion et limitation des plantes dites invasives: destination des remblais, exportation des résidus de fauche, pâturage, concurrence Saulaie
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	402. Mettre en place un plan de gestion et limitation des plantes dites invasives: destination des remblais, exportation des résidus de fauche, pâturage, concurrence Saulaie		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Règlementaire

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	L'éradication totale des espèces comme la renouée du Japon paraît illusoire et nécessiterait des moyens qui ne sont pas souhaitables au vu des résultats que l'on pourrait obtenir. Néanmoins, sur certains secteurs déjà fortement impactés par l'espèce, la concurrence de la Renouée peut remettre en cause une partie des bénéfices des actions de restaurations. La renouée étant une espèce pionnière, il conviendra de réaliser un suivi à court et moyen terme. Selon les enjeux, l'arrachage des nouveaux pieds de renouée pourrait être envisagé. La gestion de ce problème par la colonisation ligneuse (forêt alluviale) semble être la gestion coût/moyen/efficacité la plus probante (gestion par aide à la concurrence)		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Peu de solutions concluantes sur la question, des tests en cours <u>Préconditions</u> : Meilleure connaissance des freins à la propagation de ces espèces		

Exemple de réalisation	Expérience du Haut-Rhin sur les programmes de lutte contre les plantes invasives
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	-Actualisation de la cartographie à intervalles réguliers -Linéaire (km) concerné par un Plan de Gestion
--------------------------	---

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Communautés de communes / Structure porteuse du SAGE / CG67-68 (Voierie)	Partenaires	DREAL, CG 68, CG 67
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration du comportement des propriétaires riverains	Eviter le piège d'opposer "promotion fuseau de mobilité" et "colonisations invasives"
Économique	Amélioration de la valeur des parcelles concernées	
Environnemental	Amélioration de la qualité écologique en limitant l'expansion des espèces exotiques à caractère invasif	

Hypothèses de dimensionnement	Intervention sur site en fonction des opportunités				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	Interventions sur sites en fonction des opportunités	€		0 €	ans
Fonctionnement	Technique de l'écrasement : /m ² Passage 2 à 3 fois par an En fonction des opportunités lors des actions de gestion des rives et de renaturation			0 €	/
Autre	Fonctionnement également : veille active sur le développement des espèces invasives (/an)	15000 €	5	75000 €	5 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				16 847 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire/abondance de renouée		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	20 %	40 %	40 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	50 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	429.Gérer la végétation rivulaire
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial-IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpnette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	403. S'assurer de l'intégration de l'enveloppe de présence potentielle de zones humides (zonages Zones à Dominantes Humides + Inventaire ONEMA (milieux ouverts) + inventaires ONF (Milieux fermés)) dans les documents d'urbanisme et prise en compte dans tous projets d'aménagements envisagés dans cette enveloppe de référence.		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Afin de préserver ou de restaurer les zones humides, des servitudes d'utilité publique (interdiction de drainage, de remblaiement, de retournement des prairies... (Art L.211-12 du Code de l'Environnement) peuvent être mises en place à condition d'une délimitation de ZSGE (ce qui n'est pas encore le cas). Par ailleurs, des prescriptions par les propriétaires publics dans les baux ruraux de modes d'utilisation du sol spécifiques (Art L.211-13 du Code de l'Environnement) peuvent être envisagées. Pour la délimitation des zones se référer aux cartes ZDH, zonages ONF et ONEMA. Les schémas d'urbanisme doivent aussi participer à l'élaboration de leur "état initial" au-delà de la reprise de l'existant; idem pour tous projets soumis à procédure administrative.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pression foncière (des solutions existent) <u>Préconditions</u> : - Peut être couplée à l'action 201 : Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues cons		

Exemple de réalisation	Nombreux exemples de protection des ZH mais l'évolution législative fait que des exemples singuliers viennent à manquer		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Actualisation des zones humides recensées tous les 5 ans		
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	CG 68, CG 67, ONEMA, DREAL, Alsace Nature
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Possibilité d'une dimension contraignante; nature bouc émissaire coûte / nature intégrée produit richesse
Économique	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Coûts des études
Environnemental	-Préserver la qualité écologique des milieux humides en lien avec le fonctionnement des cours d'eau.	

-Gérer l'utilisation du sol (prescription)					
Hypothèses de dimensionnement	Ensemble du Sage: synthèse existant ZH + actualisation règlementaire: 10 jours; commune pour un schéma d'urbanisme compter 1 jour diagnostic/25 ha espace constructible;				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Jour ingénieur d'étude, étude diagnostic. 3 dimensions possibles: Sage, commune, projet détaillé	550 €	30 Jours	16500 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	Inclus dans l'action 201	€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 034 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	40 %	40 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	410.Acquérir des terrains ciblés à des fins de maîtrise foncière pour la protection des milieux
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	404. Préserver les zones humides prioritaires (cf. zonage 2010), au travers d'une politique d'acquisition foncière puis conventionnement avec les exploitants agricoles (Objectifs SDAGE - Grenelle) - sans verrouiller les projets d'intérêts généraux		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Prévue	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	1) Compréhension des divers modes d'acquisition foncière: entente avec SAFER, servitude par Code de l'Urbanisme (Schéma d'urbanisme), création de capitaux fonciers communaux par réaménagements fonciers...2) Préservation directe par acquisition / renaturation directe par politique objectivée prévue / renaturation indirecte par biais de mesures compensatoires; 2bis et 3) Intégration d'une politique plus globale (espèce, habitat, écologie du paysage) si elle existe et ajuster la gestion en conséquence;		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pression foncière (des solutions existent) <u>Préconditions</u> : Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier		

Exemple de réalisation	Exemples locaux, régionaux, nationaux, mondiaux (facile à trouver sur l'Internet);
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	-Actualisation des zones humides recensées tous les 5 ans -Nombre d'exploitations et surfaces concernées par des MAE répondant à l'enjeu eau
--------------------------	---

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	CG 68, CG 67, ONEMA, DREAL, Alsace Nature
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Possibilité d'une dimension contraignante; nature bouc émissaire coûte / nature intégrée produit richesse
Économique	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Eventuelle perte économique titre privé
Environnemental	Préserver la qualité écologique des milieux humides en lien avec le fonctionnement des cours d'eau.	

Hypothèses de dimensionnement	Prix terre agricole; voir aussi forêt humide (prix forêt); dimensionnement en f(hiérarchie): 1) fuseau de mobilité 2) marge lit majeur 3) reste BV
-------------------------------	---

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Prix du foncier par hectare (Acquisition foncière incluse dans les actions 419 et 420)	4000 €	292 Ha de ZH (inventaire ONEMA)	1168000 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				144 004 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	80 %	%	20 %
Remarque	Données ONEMA : 232 ha de Zh répertoriés sur le territoire de la CDC de Villé (ayant déjà acquis la maîtrise foncière sur plusieurs hectares de Zh), 54 ha sur le territoire de CDC de Sélestat		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	40 %	%	%
Conseil Régional	10 %	50 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	410.Acquérir des terrains ciblés à des fins de maîtrise foncière pour la protection des milieux
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	405. Mettre en place des actions de gestion, reconquête des zones humides identifiées comme dégradées (Zonage 2010)		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	1) Compréhension des divers modes d'acquisition foncière: entente avec SAFER, servitude par Code de l'Urbanisme (Schéma d'urbanisme), création de capitaux fonciers communaux par réaménagements fonciers...2) Préservation directe par acquisition / renaturation directe par politique objectivée prévue / renaturation indirecte par biais de mesures compensatoires; 2bis et 3) Intégration d'une politique plus globale (espèce, habitat, écologie du paysage) si elle existe et ajuster la gestion en conséquence;		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pression foncière (des solutions existent) <u>Préconditions</u> : Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier		

Exemple de réalisation	Exemples locaux, régionaux, nationaux, mondiaux (facile à trouver sur l'Internet): grande variété des dégradations et des reconquêtes (Petite Camargue alsacienne 68, Etangs du Malsaucy 90, Marnière de Foussemagne 90, Bassin rétention saumure Fessenheim 68		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	-Actualisation des zones humides recensées tous les 5 ans -Surface occupée par les zones humides		
--------------------------	---	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	CG 68, CG 67, ONEMA, DREAL, Alsace Nature
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Possibilité d'une dimension contraignante; nature bouc émissaire coûte / nature intégrée produit richesse
Économique	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Coûts reconquête et gestion (enjeux avec/contre la nature)
Environnemental	-Préserver la qualité écologique des milieux humides en lien avec le fonctionnement des cours d'eau. - participe au captage de CO2, à la régulation du débit des cours d'eau (soutien à l'étiage, atténuation des crues), à la capacité d'autoépuration des mil	environnement naturel : pas d'impact négatif

Hypothèses de dimensionnement	A. Voir dégradation en f (1.patrimonialité espèce/habitat/fonction écologique, degré d'évolution, 2. compromis entre fonctions éco et humains; 3.macropolitique approches régionales par ex comme SRCE). B. Attention mise en œuvre hiérarchique de la gestion		
-------------------------------	---	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Restauration de zones humides dégradées (/ha), variable: remédiations/dépollution, intervention sur milieu physique (topographie), intervention sur milieux biologiques (gestion de non gestion à gestion explicite +/- énergivore/couteuse);	7000 €	Hectares	0 €	10 ans
Fonctionnement	Entretien régulier des Zones humides (/ha)	2400		0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				0 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	50 %	50 %
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	40 %	%	%
Conseil Régional	10 %	50 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	50 %	50 %

Liens potentiels avec d'autres actions	410.Acquérir des terrains ciblés à des fins de maîtrise foncière pour la protection des milieux
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	406. S'assurer de l'application des ratios de compensation MISE en cas de dégradation de zones humides en les adaptant aux 3 types de zones humides du bassin : ZH non classée, ZH fonctionnelle, ZH prioritaire.		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Réglementaire

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	Les ratios seront mis en cohérence avec ceux en cours de validation par le SAGE III Nappe Rhin. Se référer au tableau des ratios ainsi qu'aux cartes pour les zonages. Des ratios inférieurs à 1 pourraient être envisagés si l'on prend en considération des réhabilitations avec une hausse de classe (mais conserver pertinence aux 3 niveaux des espèces, des habitats, de l'écologie du paysage). Problématique ouverte et en lien avec les économies générales de reconquête (caisse mutualisée de mesures compensatoires).		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pression foncière (des solutions existent) Contrôle et suivi difficile : comment vérifier que l'action de compensation va permettre d'augmenter l'intérêt de la ZH d'une classe. <u>Préconditions</u> : Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier		

Exemple de réalisation	Peu d'exemple. Existence d'un grand gisement de mesures compensatoires. Potentiel d'actions importants pour l'avenir.		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)			
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Possibilité d'une dimension contraignante; nature bouc émissaire coûte / nature intégrée produit richesse
Économique	Bénéfice des fonctions attribuées aux zones humides	Surcoût en lien avec coûts des mesures
Environnemental	-Éviter les pertes de milieux de type Zones humides - Assurer à minima une compensation des ZH dégradées	

Hypothèses de dimensionnement	Variable et f (impact non réductible) mais aussi de l'existence d'un dispositif mutualisant les compensations (effet synergique pour biodiversité ET économie d'échelle sur plan financier).				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Unité jour ingénieur d'étude.	550 €	Jours	0 €	10 ans
Fonctionnement	Veille de la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	40 %	40 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	404.Préserver les zones humides prioritaires (cf. zonage 2010), au travers d'une politique d'acquisition foncière puis conventionnement avec les exploitants agricoles (Objectifs SDAGE - Grenelle) - sans verrouiller les projets d'intérêts généraux
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	407. Améliorer les connaissances sur les services rendus par les zones humides dans le contexte local		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance		
État d'avancement	En cours	Type(s) de mesure	Connaissance

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	- Réaliser une étude sur les services rendus par les zones humides qui pourra intégrer un recensement des études existantes sur l'intérêt des zones humides complété éventuellement par des évaluations plus spécifiques au territoire. - Valoriser cette étude auprès des collectivités et des aménageurs		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pression foncière (des solutions existent) <u>Préconditions</u> : Volonté politique explicitation des connaissances; trouver des sens locaux à la démarche; budget disponible;		

Exemple de réalisation	Faible expérience concrète, majoritairement reprises bibliographiques depuis études génériques (Universités);		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)			
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Agence de l'Eau Rhin Meuse	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Préservation de milieux naturels intégrés dans le paysage	Possibilité d'une dimension contraignante; nature bouc émissaire coûte / nature intégrée produit richesse
Économique	Préservation des zones humides et de leur fonction (épuration de l'eau, soutien d'étiage, réservoir de biodiversité, ...)	Nouvel élément à considérer dans l'aménagement du territoire, éventuel coût
Environnemental	- Limiter les pertes liées à la destruction des zones humides - Améliorer les connaissances et valoriser les services rendus à l'environnement	Environnement naturel: pas d'impact négatif

Hypothèses de dimensionnement	Variable mais importance de cette déclinaison locale. La débiter dans perspective d'un programme (choix des services/fonctions/rôles/usages).		
-------------------------------	---	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Unité jour ingénieur d'étude.	550 €	Jours	0 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	Réalisation de l'étude (/jour)	800 €	20	16000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				1 973 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	40 %	40 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	404. Préserver les zones humides prioritaires (cf. zonage 2010), au travers d'une politique d'acquisition foncière puis conventionnement avec les exploitants agricoles (Objectifs SDAGE - Grenelle) - sans verrouiller les projets d'intérêts généraux
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	408. Recenser des sites favorables aux batraciens afin de réaménager des "trous d'eau" ou zones humides		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Connaissance

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	1) Construire une politique conservatoire/réhabilitation des populations batraciennes. 2) Partir de l'écologie des espèces, distributions et démographies historiques et des impacts historiques comme les assèchements amont. 3) Lien direct avec 403. 4) Finalisation concrète en tenant compte du degré de naturalité (secondaire avec politique plurifonctionnelle, plus naturel avec recherche de protection), chercher à traiter les effets puits (mortalité routière) entre surdétermination de la source (jardinage frayère) et aménagement de batrachoducs (approche hiérarchique).		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Pression foncière (des solutions existent) Éléments indirects, inconscience <u>Préconditions</u> : Obligations légales et leurs médiateurs; politique volontariste sur l'ensemble des solutions pour accès au foncier		

Exemple de réalisation	Pas de temps de l'expérience 30 à 50 ans et couvrant l'éventail des réalisations entre initiative privée/associative jusqu'à plus institutionnelle/professionnelle.		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de sites aménagés		
--------------------------	--------------------------	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Stimulation/intégration culturelle de la nature "ZH"; notion de la nature comme actrice	Possibilité d'une dimension contraignante; nature bouc émissaire coûte / nature intégrée produit richesse
Économique	Maintient des équilibres écologiques	Coûts concept/faisabilité/mise en œuvre
Environnemental	Favorise la biodiversité	Environnement naturel: pas d'impact négatif

Hypothèses de dimensionnement	Ensemble du Sage: 10 jours étude; par commune (lors schéma urbanisme): prévoir 1 jour. Ici hypothèse moyenne entre ensemble du Sage et groupe de communes.		
-------------------------------	--	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Unité jour ingénieur d'étude.	550 €	20 Jours	11000 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				1 356 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	40 %	40 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	409. Mettre en œuvre à titre expérimental en zone forestière, des équipements de bassins versants amont : dispositifs de recharge de zones humides, microretenue, déconcentration des flux amont		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Forestiers
Description de l'action	1. Chercher les profil pédo-géologiques efficaces pour le projet de forcer/rétablir pp, l'infiltration (lien avec nappe perchée). 2. Voir les possibilités de renaturation hydrologique pour les secteurs historiquement drainés. 3. Définir les secteurs d'infiltration et les dispositifs favorisant (naturels à artificiels mais discrets-légers). 4. Définir le dispositif de la source d'eau (fossé des chemins forestiers mais éventuellement autres comme drains naturels).		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Chercher une expérimentation avec capacité de percevoir l'efficacité <u>Préconditions</u> : Cadrage amont géologie, hydrogéologie, topographie pour faisabilité optimisée		
Exemple de réalisation	1) Pratique infiltration dans nappe rhénane de l'eau du Canal d'Alsace. 2) Barrage Michelbach pour soutien étiage nappe Doller 3) Microréalisation en altitude ?		
Indicateur(s) associé(s)			
Potentiel maître(s) d'ouvrage	ONF - CRPF	Partenaires	ONF, CRPF
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Plurifonctions forestières		
Économique			
Environnemental	- Améliore la fonctionnalité des ZH et diminue le risque inondation -Participe à la recharge des aquifères	Environnement naturel: pas d'impact négatif	
Hypothèses de dimensionnement	Un dimensionnement à trouver, pour une expérimentation pertinente (mise en œuvre et appréciation des effets).		

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Unité jour ingénieur d'étude.	551 €	Jours	€	ans
Fonctionnement				€	/
Autre		€		€	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				€/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	64 %	15 %	21 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	25 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	410. Etudier la franchissabilité piscicole de certains tronçons				
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau				
État d'avancement	Prévue	Type(s) de mesure	Connaissance		
Secteur géographique	Secteurs 1, 6, 7, 8	Usage(s) concerné(s)	Tous		
Description de l'action	Tronçons : St1, St2, Gie 13 ; Liè 2, 4 et 6 ; Urba 4				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : existence éventuelle de droit d'eau / opposition des propriétaires <u>Préconditions</u> : APS et APD à réaliser pour estimer les impacts écologiques et les coûts financiers précis				
Exemple de réalisation					
Indicateur(s) associé(s)	Linéaire (km) franchissable ou rendu favorable au développement de la faune piscicole				
Potentiel maître(s) d'ouvrage		Partenaires			
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	2012		
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Bénéfice piscicole, impacts sur les activités touristiques		réticence à la destruction d'ouvrages d'art		
Économique	Activité potentielle pour des entreprises locales		Coût		
Environnemental	- Restaurer la continuité piscicole lorsqu'elle est interrompue - Prise en compte du principe de continuité écologique des cours d'eau				
Hypothèses de dimensionnement	Une expertise en coopération avec ONEMA et FDPMA				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement)

			nt		ent - autres coûts
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	Etude sur 7 tronçons	2000 €	7	14000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				1 726 €/an	

Unité de répartition par CDC	nombre d'ouvrages concernés		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	20 %	70 %	10 %
Remarque	6 seuils concernés sur le territoire de CDC du Val-d'Argent, 2 sur celui de Villé, 1 sur Sélestat		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	30 %	30 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	411. Aménager des passes à poissons et réaliser des aménagements d'ordre prioritaire (réglementaire)
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	411. Aménager des passes à poissons et réaliser des aménagements d'ordre prioritaire (réglementaire)		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau		
État d'avancement	Prévue	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	Secteurs 4, 5, 6, 7, 8	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Réalisation de passes à poissons et aménagements de seuils. La restauration de la franchissabilité piscicole sur certains seuils considérés comme infranchissables pour les poissons (étude Fluvial.IS, 2010) sont le minimum obligatoire pour le respect de la DCE. Pour un même ouvrage, il peut être intéressant d'envisager d'autres mesures qu'une simple passe à poissons classique, ainsi, la mise en place de rampe en enrochements ou la suppression de l'ouvrage sont des options garantissant un maximum de bénéfices écologiques (cf. fiche 412) Tronçons : Lièpvrette 1, 6 et 7 ; Giessen 1, 5, 7b, 8 et 13		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> :		

Exemple de réalisation	Exemples de réalisation à l'échelle nationale, en frontalier (Allemagne notamment)
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'aménagements
--------------------------	-----------------------

Potentiels maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	AERM, DREAL, ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Bénéfice piscicole, impacts sur les activités touristiques	Réticence à la destruction d'ouvrages d'art
Économique		Coût
Environnemental	Favoriser la continuité piscicole	

Hypothèses de dimensionnement	Mission de MO				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	Aménagements de passes à poissons (fonction de la hauteur de chute en mètre) Aménagement (13,5m²*4000€)	30000 €	9,52	339600 €	10 ans
Fonctionnement	entretien, surveillance (homme-jour)	500	10	5000 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				46 870 €/an	

Unité de répartition par CDC	coûts d'aménagement des ouvrages		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	35 %	30 %	35 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	50 %	50 %
Conseil Général 67	40 %	50 %	40 %	40 %
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	10 %	0 %	30 %	30 %

Liens potentiels avec d'autres actions	410. Etudier la franchissabilité piscicole de certains tronçons
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	412. Déraser, contourner et aménager les seuils existants infranchissables		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau		
État d'avancement	En cours	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteurs 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Plus de 70 seuils sont recensés sur le Giessen et la Lièpvrette ; la plupart sont franchissables par les espèces piscicoles et transparents vis-à-vis du transit sédimentaire. Les zones de retenues qu'ils génèrent sont malgré tout responsables de certains dysfonctionnements comme l'échauffement de l'eau ou encore des phénomènes de colmatage à l'amont des ouvrages néfastes pour l'écologie. Les différents types d'aménagements envisageables peuvent être : un dérasement total (suppression totale de la chute d'eau), un arasement (abaissement partiel de la ligne d'eau), ou des aménagements complémentaires (rampe rugueuse ou enrochements)		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Droit d'eau présent à l'ouvrage du Volgenloch (usage hydroélectrique) - appréhension du risque d'érosion régressive - Implication des associations locales (pêche) et riverain - investissements récents sur certains seuils <u>Préconditions</u> : - Estimation précise des risques d'érosion pour apprécier la nécessité d'acquisition des terrains en amont/aval immédiat de l'ouvrage - Implication des différents usagers et riverains dans l'élaboration du projet.		

Exemple de réalisation	Exemples de réalisation à l'échelle nationale, en frontalier (Allemagne notamment)
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	-Inventaires faunistiques, expertise hydromorphologiques approfondie, rythme des évolutions morphologiques -Nombre de dérasements, contournements ou aménagements de seuils infranchissables
--------------------------	---

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	AERM, DREAL, ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	apparition d'une nouvelle perception de la rivière (eau courante plus qu'eau stagnante)	rejet de mesures modifiant la perception traditionnelle des sites concernés
Économique	activité potentielle pour des entreprises locales	abandon de l'activité hydroélectrique (Volgenloch)
Environnemental	- Restaurer la continuité écologique lorsqu'elle est interrompue - Retrouver un nouvel équilibre sédimentaire - Retrouver des faciès courants générateurs d'habitats diversifiés et intéressants pour la vie aquatique - Supprimer les points durs pour la	Vigilance face aux risques inondations et au potentiel impact sur le patrimoine. Abaissement possible de la nappe localement pouvant engendrer un dépérissement localisé de la ripisylve ou une réduction du caractère humide de certaines parcelles

Hypothèses de dimensionnement	Mission de MO				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	- Rajouter enrochements (Qté) - Aménager rampe rugueuse (m²) - Suppression de seuils (m²) - Aménager des passes à poissons (m)	30000 4000 3000 30000 €	2 118,81 61,7 1,5	845340 €	10 ans
Fonctionnement	entretien, surveillance (homme-jour)	5	500	2500 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				106 723 €/an	

Unité de répartition par CDC	coûts d'aménagement des ouvrages		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	25 %	45 %	30 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	90 %	90 %	%	%
Conseil Général 67	20 %	20 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	413.Déraser, contourner et aménager la majorité des seuils existants
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	413. Déraser, contourner et aménager la majorité des seuils existants		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Plus de 70 seuils sont recensés sur le Giessen et la Lièpvrette ; la plupart sont franchissables par les espèces piscicoles et transparents vis-à-vis du transit sédimentaire. Les zones de retenues qu'ils génèrent sont malgré tout responsables de certains dysfonctionnements comme l'échauffement de l'eau ou encore des phénomènes de colmatage à l'amont des ouvrages néfastes pour l'écologie. Les différents types d'aménagements envisageables peuvent être : un dérasement total (suppression totale de la chute d'eau), un arasement (abaissement partiel de la ligne d'eau), ou des aménagements complémentaires (rampe rugueuse ou enrochements)		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : coûts, droits d'eau existants, investissements récents réalisés sur certains seuils, accessibilité difficile parfois <u>Préconditions</u> : - Acquisition des terrains en amont/aval immédiat de l'ouvrage - Implication des différents usagers et riverains dans l'élaboration du projet - acquisition des droits d'eau lorsqu'ils existent		

Exemple de réalisation	Exemples de réalisation à l'échelle nationale, en frontalier (Allemagne notamment)
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	-Inventaires faunistiques, expertise hydromorphologiques approfondie, rythme des évolutions morphologiques '-Nombre de dérasements, contournements ou aménagements de seuils infranchissables
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	AERM, DREAL, ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	2015

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	apparition d'une nouvelle perception de la rivière (eau courante plus qu'eau stagnante) création d'activité économique lors des travaux	rejet de mesures modifiant la perception traditionnelle des sites concernés
Économique		
Environnemental	- Restaurer la continuité écologique lorsqu'elle est interrompue - Retrouver un nouvel équilibre sédimentaire - Retrouver des faciès courants générateurs d'habitats diversifiés et intéressants pour la vie aquatique - Supprimer les points durs pour la	Vigilance face aux risques inondations et au potentiel impact sur le patrimoine. Abaissement possible de la nappe localement pouvant engendrer un dépérissement localisé de la ripisylve ou une réduction du caractère humide de certaines parcelles

Hypothèses de dimensionnement	Mission de MO				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	- Rajouter enrochements (Qté) - Aménager rampe rugueuse (m²) - Suppression de seuils (m²)	30000 4000 3000 €	1 77,94 293,88	1223400 €	10 ans
Fonctionnement	entretien, surveillance (homme-jour)	500	10	5000 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				155 834 €/an	

Unité de répartition par CDC	coûts d'aménagement des ouvrages		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	25 %	40 %	35 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	90 %	90 %	%	%
Conseil Général 67	20 %	20 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	410. Etudier la franchissabilité piscicole de certains tronçons
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	414. Recenser et aménager les obstacles à la continuité écologique sur les cours d'eau annexes et têtes de bassin		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Connaissance

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Des busages localisés et de faible sections ou certains ouvrages transversaux (seuils) peuvent être problématiques à la remontée piscicole sur des cours d'eau annexes au cours d'eau principaux (affluents) et têtes de bassins. Il s'agit dans un premier temps de répertorier ces petits ouvrages problématiques afin d'évaluer le réel préjudice sur la continuité écologique puis de les hiérarchiser pour les aménager afin de restaurer la continuité. Les petits affluents et autres têtes de bassin peuvent en effet être de bonnes frayères pour les espèces piscicoles (salmonicoles notamment).		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> :		

Exemple de réalisation	Nombreuses études disponibles (services Agence de l'Eau, référentiel des obstacles à l'écoulement ONEMA...)		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre d'obstacles recensés, nombre d'obstacles aménagés		
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE pour le recensement collectivités pour les travaux	Partenaires	AERM, DREAL, ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Développement d'un tourisme pêche, (apparition d'une nouvelle perception de la rivière (eau courante plus qu'eau stagnante)	
Économique	Création d'activité économique locale lors des études puis travaux	
Environnemental	- Favoriser la continuité écologique lorsqu'elle est interrompue - Supprimer les points durs pour la dynamique latérale	

Hypothèses de dimensionnement	Etudes + mission AMO				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	étude sur 60- 80 kilomètres de cours d'eau (linéaire à affiner)	35000 €	1	35000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				4 315 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire de cours d'eau estimé		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	40 %	40 %	20 %
Remarque	étude sur 60 - 80 kilomètres de cours d'eau (linéaire à affiner)		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	40 %	50 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	20 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	410. Etudier la franchissabilité piscicole de certains tronçons
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	415. Préserver le fuseau de mobilité fonctionnel des tronçons prioritaires en limitant les aménagements dans le fuseau de mobilité fonctionnel et en intégrant leur enveloppe dans les documents d'urbanisme (Cf. zonage - Etude hydromorphologie) hors projets d'intérêt général		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteurs 1, 2, 4, 5, 7	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Lorsque la CLE est consultée pour avis lors de projets d'aménagement pouvant porter atteinte à la ressource en eau. Les documents d'urbanismes locaux (SCOT, PLU) pourront être adaptés selon cette préconisation.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Difficultés d'acceptation de la part des riverains (agriculteurs notamment) et acteurs locaux, élus... <u>Préconditions</u> : maîtrise foncière ou maîtrise des usages		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	Evolution surfacique des fuseaux de mobilité
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	AERM, DREAL, CG67 et 68
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Préservation du cadre de vie	Contraintes sur certaines activités possibles
Économique		disparition de la vocation agricole sur certaines parcelles à moyen/long terme (par érosion de berges), ou liée à d'autres projets divers (projet urbains, réalisation de piste cyclable...)
Environnemental	-Préserver les tronçons encore fonctionnels et intéressants au point de vue de la régulation des échanges sédimentaires et de la biodiversité	

Hypothèses de dimensionnement	étude sur 60- 80 kilomètres de cours d'eau (linéaire à affiner)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		€	ans
Fonctionnement	Coût intégré dans les missions des collectivités			0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				€/an	

Unité de répartition par CDC	concerne toutes CDC		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Coût intégré dans les missions des collectivités		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	%	%	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	80 %	70 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	416. Préserver le fuseau de mobilité fonctionnel de l'ensemble des tronçons en intégrant son enveloppe dans les documents d'urbanisme (Cf. zonage - Etude hydromorphologie) hors projets exceptionnels d'intérêt général et zone à enjeu économique fort.		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M1 : Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action
Secteur géographique	Secteurs 1, 2, 4, 5, 7	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Lorsque la CLE est consultée pour avis lors de projets d'aménagement pouvant porter atteinte à la ressource en eau. Les documents d'urbanismes locaux (SCOT, PLU) pourront être adaptés selon cette préconisation.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre :</u> <u>Préconditions :</u>		
Exemple de réalisation			
Indicateur(s) associé(s)	Evolution surfacique des fuseaux de mobilité		
Potentiels maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social			
Économique			
Environnemental	-Préserver les tronçons encore fonctionnels et intéressants au point de vue de la régulation des échanges sédimentaires et de la biodiversité		
Hypothèses de dimensionnement			

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		€	ans
Fonctionnement	Coût intégré dans les missions des collectivités			0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				€/an	

Unité de répartition par CDC	concerne toutes CDC		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Coût intégré dans les missions des collectivités		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	%	%	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	80 %	70 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	417. Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales dont le rapport coût/bénéfices de l'action à entreprendre est intéressant		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	Un important linéaire des cours d'eau du bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette présente des artificialisations de berges qui se traduisent dans les traversées d'agglomérations avec de nombreux emmurements. En milieu rural, enrochements, et autres protections (bois, tout venants...) viennent protéger les terrains des processus d'érosions latérales. A l'aval de Sélestat, d'importants merlons d'inondations et digues protègent les agglomérations et cultures en bordure de lit mineur. Cette action pourrait alimenter une "caisse de mesures compensatoires" qui fonctionnerait lors de la réalisation d'opérations sur le territoire du SAGE susceptibles de dégrader les milieux naturels. Les travaux à mener correspondent notamment à : la suppression des enrochements, le décaissement de remblai, l'évacuation de matériaux...		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : - Surveiller l'emprise du futur cours d'eau - Respect des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (travaux hors des périodes de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle implantation des populations de renouée <u>Préconditions</u> : - Autorisation d'accès au terrain - Accord avec le propriétaire, ou acquisition du terrain		

Exemple de réalisation	Peu de retour d'expériences à l'échelle du Bassin Rhin-Meuse. Projet de suppression de contraintes latérales sur le territoire de la CDC de Villé
------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Linéaire de contraintes supprimé (km), linéaire de contraintes déplacé (km)
--------------------------	---

Potentiels maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	Communautés de Communes, AERM, CG, Région
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Assurer la protection des personnes et préserver les infrastructures d'intérêt collectif	rejet de mesures modifiant la perception traditionnelle des sites concernés
Économique	activité potentielle pour des entreprises locales	diminution de la valeur foncière des parcelles protégées par les équipements actuels
Environnemental	- Restaurer la mobilité latérale favorisant le retour à l'équilibre sédimentaire - limiter le développement des plantes invasives (renouée du japon) - Améliorer la fonctionnalité du lit majeur (remblai ou digues limitant l'expansion des crues) - Éviter	- Risque de dispersion des plants de renouée à considérer / envisager des mises en décharge des matériaux déblayés / bilan écologique des opérations de génie civil - Vigilance sur la problématique des plantes invasives

Hypothèses de dimensionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer des enrochements (m), - Déplacer des pylônes (ml) - Enterrer des canalisations (m) - Supprimer des murs (m) - Protéger des berges - Supprimer des ponts (m) - Comblé des gravières (m3) 				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer des enrochements, 100 - Déplacer des pylônes 80 - Enterrer des canalisations 500 - Supprimer des murs 200 - Protéger des berges 300 - Supprimer des ponts 5000 - Comblé des gravières 15 € 		4685 223 3310 760 100 8	2450380 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				302 110 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire d'aménagement		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	31 %	8 %	61 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	5 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	417. Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p. Expérience voisine du décaissement du Vieux Rhin

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	418. Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Plan d'action	

Secteur géographique	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	Un important linéaire des cours d'eau du bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette présente des artificialisations de berges qui se traduisent dans les traversées d'agglomérations avec de nombreux emmurements. En milieu rural, enrochements, et autres protections (bois, tout venants...) viennent protéger les terrains des processus d'érosions latérales. A l'aval de Sélestat, d'importants merlons d'inondations et digues protègent les agglomérations et cultures en bordure de lit mineur. Les travaux à mener correspondent notamment à : la suppression des enrochements, le décaissement de remblai, l'évacuation de matériaux... Cette action pourrait alimenter une "boîte à mesures de compensation" qui fonctionnerait lors de la réalisation d'opération sur le territoire du SAGE susceptibles de dégrader les milieux naturels.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : - Surveiller l'emprise du futur cours d'eau - Respect des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (travaux hors des périodes de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle implantation des populations de renouée <u>Préconditions</u> : - Autorisation d'accès au terrain - Accord avec le propriétaire, ou acquisition du terrain		

Exemple de réalisation	Peu de retour d'expériences à l'échelle du Bassin Rhin-Meuse. Exemple de suppression de digue sur la Vezouze à Lunéville (54)		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	- SIG, évolution des lits mineurs des cours d'eau (analyse sur orthophotoplans tous les 5 ans) mesures de suivis de la dynamique latérale sur le terrain après chaque crue morphogène les 5 premières années après travaux - Linéaire de contraintes supprimé (
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Partenaires	Communautés de Communes, AERM, CG, Région	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	- Assurer la protection des personnes et préserver les infrastructures d'intérêt collectif	
Économique	activité potentielle pour des entreprises locales	
Environnemental	- Retrouver une mobilité latérale permettant un retour à l'équilibre d'un point de vue sédimentaire - Améliorer la fonctionnalité du lit majeur (remblai ou digues limitant l'expansion des crues) - Éviter le report du processus d'érosion à l'aval par la	Vigilance sur la problématiques des plantes invasives

Hypothèses de dimensionnement	mètre linéaire - Déplacer des pylônes (ml)		
-------------------------------	---	--	--

	- Enterrer des canalisations (m) - Supprimer des murs (m) - Protéger des berges - Supprimer des ponts (m) - Comblent des gravières (m3)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	- Supprimer des enrochements, 100 - Déplacer des pylônes 80 - Enterrer des canalisations 500 - Supprimer des murs 200 - Protéger les berges 300 - Supprimer des ponts 5000 - Comblent des gravières 15 - Supprimer déversoir 26 €		3380 3305 4130 0 0 0 1700 1200	2724100 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				335 857 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire d'aménagement		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	50 %	1 %	49 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	5 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	419. Diversifier la géométrie du lit mineur sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement suite à la mise en œuvre de la mesure "Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question"
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p. Expérience voisine du décaissement du Vieux Rhin

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	419. Encourager la maîtrise d'ouvrage publique à répondre aux problématiques d'érosion en limite de fuseau de mobilité		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M2 : Connaissance et surveillance		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Encourager la maîtrise d'ouvrage publique pour répondre aux problématiques d'érosion en limite du fuseau de mobilité, notamment sur les secteurs à forte mobilité historique, où un risque d'observer une érosion (ou un recoupement de méandre) qui amènerait le cours d'eau en limite du fuseau de mobilité fonctionnel, est réel. Tronçons : Giessen 1,2, 3, 4, 6, 8, 10, 11 ; Lièpvrette 2, 4, 7, 8, 9 ; St 1, 2, 3, 4a, 4b ; Urb 1, 2, 3, 4		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : opposition des riverains <u>Préconditions</u> : accord des riverains et DIG		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		Banalisation des bords de cours d'eau par implantation de contraintes latérales type enrochements
Économique	création d'activité économique locale lors des travaux, maintien de surfaces privées (à vocation agricole notamment)	diminution de la valeur des parcelles érodées
Environnemental	Améliorer le fonctionnement morpho-sédimentaire de la rivière et la qualité écologique	implantation de contraintes latérales bloquant la dynamique naturelle du cours d'eau et dégradant les habitats terrestres et aquatiques liés à la présence d'un espace de mobilité préservé. Risque d'envahissement par la Renouée du Japon sur les protections

Hypothèses de dimensionnement	chiffrage en mètre linéaire (forfait) ou en m3 de matériaux et de terrassement				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Protection (en m)	300 €	900	270000 €	30 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				15 614 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire à protéger à moyen terme		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	25 %	75 %
Remarque	si cours d'eau risque de sortir du fuseau de mobilité (risque à relativiser)		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	15 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	415.Préserver le fuseau de mobilité fonctionnel des tronçons prioritaires en limitant les aménagements dans le fuseau de mobilité fonctionnel (Cf. zonage - Etude hydromorphologie) hors projets d'intérêt général
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	420. Acquérir des terrains ciblés à des fins de maîtrise foncière pour la protection des fuseaux de mobilité		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	En cours	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	Secteurs 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	Il s'agit d'acquérir une zone foncière du fuseau de mobilité, notamment sur les tronçons prioritairement à préserver afin d'en avoir la maîtrise et de empêcher d'éventuelles destructions ou détériorations futures.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : - Contraintes juridiques d'acquisitions des terrains - Pression urbaine (terrain privé, bâti...) et agricole (cultures, vignobles...) - Contrainte financière <u>Préconditions</u> : nécessité de négociation avec les propriétaires privés, indemnisations/contractualisation possibles des exploitants agricoles		

Exemple de réalisation	Exemples locaux (maîtrise du foncier par la Communauté de Communes de Villé), nationaux. Cas de la vallée alluviale de la Moselle à Chamagne (54-88) : préservation d'un complexe alluvial (secteur de dynamique latérale intense) par la maîtrise foncière.		
------------------------	--	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Mise en commun des parcelles acquises par les collectivité dans un document commun (SIG)		
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	Communautés de Communes, AERM, CG, Région, Etat, programme européen
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	2012

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	impacts indirects sur l'amélioration de l'aspect paysager	Problème de perception par les riverains de terrains "non entretenus" de façon traditionnelle
Économique	effets indirects d'amélioration de la qualité/quantité de la ressource en eau	perte de surfaces agricoles (prairies, pâtures ou surfaces arables).
Environnemental	- Préserver les zones humides intéressantes en lit majeur - Préserver les capacités auto épuratoire des terrains (enjeu Alimentation en Eau Potable) - Permettre l'expression du fuseau de mobilité	érosion possible de certaines parcelles avant leur renouvellement progressif par ailleurs

Hypothèses de dimensionnement	En fonction de la valeur effective des parcelles				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Achat : - Valeur prairie naturelle /m2 - Valeur terre de culture /m2	0,4 0,6 1 €	1146876 44454 21977	507399,8 €	10 ans
Fonctionnement	Entretien des rives par la collectivité acquéreur	1	33000	33000 €	/
Autre	coût d'indemnisation des exploitants agricoles	€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				95 558 €/an	

Unité de répartition par CDC	surfaces de terrains à acquérir		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	12 %	8 %	80 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	15 %	15 %	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	15 %	15 %	%	%
État	15 %	15 %	%	%
Autres :	2,5 %	2,5 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	416. Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales dont le rapport coût/bénéfices de l'action à entreprendre est intéressant
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	421. Acquérir l'ensemble des terrains de l'espace de mobilité		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Opérationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	Il s'agit d'acquérir une zone foncière afin d'en avoir la maîtrise et de pouvoir protéger d'éventuelles destructions ou détériorations futures. Plus largement, cet espace pourrait être utilisé pour accueillir des mesures de compensation lors de la réduction de la naturalité de certains milieux à l'occasion de la réalisation de projet urbanistiques ou de développement.		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : - Contraintes juridiques d'acquisitions des terrains</p> <p>- Pression urbaine (terrain privé, bâti...) et agricole (cultures, vignobles...)</p> <p>- Contrainte financière</p> <p><u>Préconditions</u> : nécessité de négociation avec les propriétaires privés, contractualisations / indemnités possibles des exploitants agricoles</p>		

Exemple de réalisation	Exemples locaux (maîtrise du foncier par la Communauté de Communes de Villé), nationaux. Cas de la vallée alluviale de la Moselle à Chamagne (54-88) : préservation d'un complexe alluvial (secteur de dynamique latérale intense) par la maîtrise foncière.		
------------------------	--	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Mise en commun des parcelles acquises par les collectivités dans un document commun (SIG)		
--------------------------	---	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	Communautés de Communes, AERM, CG, Région, Etat, programme européen
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	impacts indirects sur l'amélioration de l'aspect paysager	Problème de perception par les riverains de terrains "non entretenus" de façon traditionnelle
Économique	effets indirects d'amélioration de la qualité/quantité de la ressource en eau	perte de surfaces agricoles (prairies, pâtures ou surfaces arables).
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les zones humides intéressantes en lit majeur - Protéger les terrains intéressants pour l'Alimentation en Eau Potable - Permettre l'expression du fuseau de mobilité 	érosion possible de certaines parcelles avant leur renouvellement progressif par ailleurs

Hypothèses de dimensionnement	En fonction de la valeur effective des parcelles				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Achat : - Valeur prairie naturelle et - Valeur terre de culture /m²	0,4 0,6 1 €	2989435	€	10 ans
Fonctionnement	Entretien des rives par la collectivité acquéreur	1		0 €	/
Autre	coût d'indemnisation des exploitants agricoles	€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				0 €/an	

Unité de répartition par CDC	surfaces de terrains à acquérir		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	27 %	8 %	65 %
Remarque	environ 12 ha du fuseau de mobilité déjà propriété CDC de Villé		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	15 %	15 %	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	15 %	15 %	%	%
État	15 %	15 %	%	%
Autres :	22,5 %	2,5 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	202.Préserver les zones d'expansion de crues existantes sur les zones amont: val de ville et Val d'argent
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	422. Gérer l'atterrissement de Sélestat		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
État d'avancement	En cours	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteur 5	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	<p>La création et la fixation d'un atterrissement, phénomène naturel des rivières à lit mobile comme le Giessen ou la Lièpvrette, peut devenir problématique lorsque les berges sont fixées (comme dans les traversées d'agglomération). La réduction de la section mouillée par l'élévation et la végétalisation progressive de l'atterrissement augmentent la pression hydraulique et le risque de débordement. Le dépôt important à l'aval du pont de la RN 83 dans Sélestat est caractéristique. Plusieurs phénomènes peuvent être à l'origine de la création de ce banc : sous dimensionnement du pont, augmentation de la largeur du lit, rupture de pente du fond, ou encore absence d'occasions de dépôts sur les km amont... En l'absence de modifications des conditions de l'écoulement au droit de l'ouvrage et à l'amont, 3 types d'opérations sont à considérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La scarification - L'extraction - L'arasement 		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> :</p> <p><u>Préconditions</u> : Interventions dans le lit mineur soumises à déclaration ou autorisation</p>		

Exemple de réalisation	Mode de gestion actuelle de l'atterrissement de Sélestat
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur, largeur de l'atterrissement - Niveau d'eau et débit du Giessen à la station de Sélestat, - Hauteur d'eau par rapport au repère, - Photographie à postes fixes de l'atterrissement - Photographie avec abaque de la nature des alluvions
--------------------------	---

Potentiel maître(s) d'ouvrage		Partenaires	Police de l'Eau, MISE, DREAL, AERM, ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diminuer le risque d'inondation dans les agglomérations	
Économique		coût
Environnemental	Permettre le transit du transport solide vers l'aval	Destruction d'habitat pionnier

Hypothèses de dimensionnement	sur la base des coûts actuels				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Remobilisation de 200 m3 tous les ans (prix unitaire par an)	250	20	5000 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				5 000 €/an	

Unité de répartition par CDC	CDC de Sélestat concernée		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	0 %	100 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	20 %	20 %	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	30 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	423. Diversifier la géométrie du lit mineur sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	423. Gérer l'atterrissement de Villé		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M4 : Entretien régulier des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteur 3	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Le dépôt d'éléments grossiers dans la traversée de Villé et leur fixation par les espèces végétales herbacées et ligneuses peut devenir problématique d'un point de vue du risque d'inondation (diminution de la capacité du lit mineur). Dans la traversée de Villé, la simple application de mesures d'entretien de cours d'eau (fauches des herbacées et arrachage des espèces ligneuses), peut favoriser la remobilisation des matériaux en crue. Néanmoins, la résolution du problème passe par une étude fine (topographique, hydraulique et sédimentaire) afin d'identifier les causes exactes de la formation de cette zone de dépôt (rupture de pente, excès de largeur du lit). Cela permettrait d'agir sur les causes des dépôts et non sur les conséquences.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Interventions en lit mineur soumises à déclaration/autorisation <u>Préconditions</u> : Interventions dans le lit mineur soumises à déclaration ou autorisation		

Exemple de réalisation	Mode de gestion actuelle de l'atterrissement de Sélestat
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage		Partenaires	Police de l'Eau, MISE, DREAL, AERM, ONEMA
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	2012

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Diminuer le risque d'inondation dans les agglomérations, améliorer l'aspect paysager	
Économique		coûts continus
Environnemental	Permettre le transit du transport solide vers l'aval	Destruction d'habitat pionnier

Hypothèses de dimensionnement	Sur la base des coûts localement
-------------------------------	----------------------------------

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		€	ans
Fonctionnement	Fauche, arrachage des ligneux, scarification	250	20	5000 €	/
Autre	Etude topographique et hydromorphologique fine sur le secteur de Villé	15000 €	1	15000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				6 849 €/an	

Unité de répartition par CDC	CDC de Villé concernée		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	100 %	0 %	0 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	60 %	%	%
Conseil Général 67	20 %	20 %	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	30 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X		

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	424. Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteurs 3, 5, 8	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	La renaturation consiste à recréer un fonctionnement écologique et une diversité biologique à la fois du lit, des berges, des substrats et des écoulements, ..., dégradés par les travaux hydrauliques ou d'autres interventions humaines. Ceci peut passer par la création d'un lit d'étiage, l'implantation d'épis, le décaissement du lit mineur lorsqu'il a été surcalibré.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : - Travaux à mettre en place où l'emprise du cours d'eau est limité <u>Préconditions</u> : - Etude hydraulique en agglomération pour estimer le risque de débordement lors des crues - Respects des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (hors période de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle impla		

Exemple de réalisation	Retours d'expériences de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Linéaire diversifié (km)
--------------------------	--------------------------

Potentiel maître(s) d'ouvrage		Partenaires	AERM
Rôle de la structure porteuse du SAGE		Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique	Impacts indirectes d'amélioration de la qualité de la ressource en eau (auto-épuration des eaux de surfaces)	
Environnemental	Améliorer le biotope (par la création d'une lit d'étiage, diversifications des faciès d'écoulements...) Gestion du transport solide (par la création de zones de dépôts de sédiments permettant un tri sédimentaire varié)	

Hypothèses de dimensionnement	- Réhabilitation du lit mineur (en mètre linéaire) - Création d'un lit d'étiage (en mètre linéaire)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	- Réhabilitation du lit mineur (en mètre linéaire) - Création d'un lit d'étiage (en mètre linéaire)	200 100 €	6916 550	1438200 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				177 317 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire d'aménagement		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	4 %	96 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	25 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	425. Trouver des solutions pérennes (ex : diversifier la géométrie du lit mineur, piège à sédiments à l'amont...) sur l'ensemble des tronçons présentant des problèmes d'écoulement suite à la mise en œuvre de la mesure "Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question"		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M3 : Renaturation des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteurs 3, 5, 8	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	La renaturation consiste à recréer un fonctionnement écologique et une diversité biologique à la fois du lit, des berges, des substrats et des écoulements, ..., dégradés par les travaux hydrauliques ou d'autres interventions humaines. Ceci peut passer par la création d'un lit d'étiage, l'implantation d'épis, le décaissement du lit mineur lorsqu'il a été surcalibré.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : - Travaux à mettre en place où l'emprise du cours d'eau est limitée <u>Préconditions</u> : - Etude hydraulique en agglomération pour estimer le risque de débordement lors des crues - Respects des mesures de limitation des impacts lors des travaux de restauration (hors période de frai des poissons, ne pas favoriser et suivre l'éventuelle impla		

Exemple de réalisation	Retours d'expériences de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
------------------------	---

Indicateur(s) associé(s)	Linéaire diversifié (km)
--------------------------	--------------------------

Potentiel maître(s) d'ouvrage		Partenaires	AERM, CG 67, CG 68
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	2012

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	réappropriation de la rivière naturelle	
Économique	soutien de l'économie local	coût
Environnemental	Améliorer le biotope (par la diversification du lit mineur, la création d'un lit d'étiage,...) Gestion du transport solide (par la création de zones de dépôts de sédiments permettant un tri sédimentaire varié)	Appréhender le risque de dispersion des plantes invasives lors de la manipulation des déblais

Hypothèses de dimensionnement	- Réhabilitation du lit mineur (en mètre linéaire) - Création d'un lit d'étiage (en mètre linéaire)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	- Réhabilitation du lit mineur (en mètre linéaire) - Création d'un lit d'étiage (en mètre linéaire)	200 100 €	3778 550	810600 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				99 940 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire d'aménagement		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	7 %	93 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	25 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	413.Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales techniquement réalisables pouvant être remis en question
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	426. Proposer et mettre en œuvre un programme de végétalisation de berges sur la Lièpvrette				
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M2 : Restauration des cours d'eau				
État d'avancement	En cours	Type(s) de mesure	Plan d'action		
Secteur géographique	Secteur 6	Usage(s) concerné(s)	Collectivités		
Description de l'action	Végétaliser les berges de Sainte Croix aux mines				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> : possibilité d'intervention sur des terrains privés (DIG)				
Exemple de réalisation	Exemples locaux, régionaux				
Indicateur(s) associé(s)	Linéaire diversifié (km) SIG				
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Communautés de Communes du Val-d'Argent	Partenaires	AERM		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	2012		
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	amélioration de la qualité paysagère				
Économique			coût		
Environnemental	- Augmente la capacité épuratoire et favorise la biodiversité - Amélioration de la qualité habitationnelle de la ripisylve (notamment dans Sainte-Croix-aux-Mines)				
Hypothèses de dimensionnement	Végétalisation (en mètre linéaire)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement)

			nt		ent - autres coûts
Investissement	Végétalisation (en mètre linéaire)	20 €	500	10000 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				1 233 €/an	

Unité de répartition par CDC	CDC du Val-d'Argent concernée		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	100 %	0 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	40 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	20 %	20 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	401. Accroître la connaissance sur les moyens de limitation de propagation des plantes dites invasives par un retour d'expériences de lutte sur le quart nord Est de la France
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	427. Rétablir la fonctionnalité du lit majeur dans les secteurs jugés les plus coût-efficaces		
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M2 : Restauration des cours d'eau		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	Secteurs 1, 4, 5, 6, 7, 8	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	Des aménagements dans le lit majeur du Giessen et de la Lièpvrette impactent les bonnes fonctionnalités du lit majeur, notamment la problématique inondation. Des remblais, digues et autres merlons ont par exemple été implantés à proximité du lit mineur et réduisent la surface intéressante pour l'expansion des crues. Il s'agit dans le cadre de cette action de supprimer ces contraintes lorsque les bénéfices liés à cette suppression seraient plus importants que les coûts de réalisation de l'action.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Difficultés d'acceptation de la solidarité amont-aval <u>Préconditions</u> : Présentation des avantages transversaux de la réhabilitation des lits majeurs (hydraulique, écologique, patrimoniaux, etc.)		

Exemple de réalisation	Peu de retour d'expériences à l'échelle du Bassin Rhin-Meuse. Exemple de suppression de digue sur la Vezouze à Lunéville (54)		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Linéaire dont la fonctionnalité a été rétablie		
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	AERM, CG 67, CG 68
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Changement des modes d'utilisation des fonds de vallées (cultures forestières notamment)	
Économique		
Environnemental	Amélioration de la situation hydraulique et également de la qualité physique globale du secteur	

Hypothèses de dimensionnement	- Suppression de merlon (m3), - Restauration de lits mineurs (ml) et majeurs (m²)		
-------------------------------	--	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	- Suppression de merlon (m3), - Restauration de lits mineurs (ml) et majeurs (m²)	26 €	32247,5	838435 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				103 371 €/an	

Unité de répartition par CDC	surfaces concernées		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	10 %	2 %	88 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	25 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X		

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	428. Rétablir la fonctionnalité du lit majeur dans l'ensemble des tronçons				
Enjeu du SAGE	2. Gestion quantitative de la ressource - Inondations				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M2 : Restauration des cours d'eau				
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Plan d'action		
Secteur géographique	Secteurs 1, 4, 5, 6, 7, 8	Usage(s) concerné(s)	Tous		
Description de l'action	Des aménagements dans le lit majeur du Giessen et de la Lièpvrette impactent les bonnes fonctionnalités du lit majeur, notamment la problématique inondation. Des remblais, digues et autres merlons ont par exemple été implantés à proximité du lit mineur et réduisent la surface intéressante pour l'expansion des crues. Il s'agit dans le cadre de cette action de supprimer ces contraintes.				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Difficultés d'acceptation de la solidarité amont-aval <u>Préconditions</u> : Présentation des avantages transversaux de la réhabilitation des lits majeurs (hydraulique, écologique, patrimoniaux, etc.)				
Exemple de réalisation	Peu de retour d'expériences à l'échelle du Bassin Rhin-Meuse. Exemple de suppression de digue sur la Vezouze à Lunéville (54)				
Indicateur(s) associé(s)	Linéaire dont la fonctionnalité a été rétablie				
Potentiels maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires			
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social					
Économique					
Environnemental	Amélioration de la situation hydraulique et également de la qualité physique globale du secteur				
Hypothèses de dimensionnement	- Suppression de merlon (m3) - Restauration de lits mineurs (ml) et majeurs (m²) - Déplacement de digues (m3)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	- Suppression de merlon (m3) - Restauration de lits mineurs (ml) et majeurs (m²) - Déplacement de digues (m3)	26 40 €	172632,5 37200	5976445 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				736 841 €/an	

Unité de répartition par CDC	surfaces concernées		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	26 %	0 %	74 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	30 %	60 %	%	%
Conseil Général 68	40 %	60 %	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	25 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	429. S'assurer de l'intégration des enjeux de fuseau de mobilité et zones inondables dans le projet de déviation de Châtenois et appuyer l'Etat dans la définition de mesures compensatoires.		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M12 : Etudes, sensibilisation et formation		
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Réglementaire

Secteur géographique	Secteur 5	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Le fuseau de mobilité défini par l'étude citée prend en compte le projet de déviation de Châtenois. Il s'agit de s'assurer que non seulement le volume de déficit de rétention induit par le projet routier a été pris en compte dans la définition des mesures compensatoires, mais également que la préservation de la mobilité est globalement assurée malgré la réduction locale du fuseau sur la zone du projet		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Difficultés d'acceptation de la solidarité amont-aval <u>Préconditions</u> :		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	
--------------------------	--

Potentiels maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE - DREAL	Partenaires	AERM, CG 67, CG 68, DDT, DREAL
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	amélioration de la qualité paysagère	réticence à la destruction de protection de berges ou de réduction de l'inondabilité
Économique	soutien de l'économie locale	diminution de la valeur économique des parcelles accueillant les mesures compensatoires au projet de Châtenois
Environnemental	- Prise en compte du fonctionnement des milieux aquatiques - Protection des biens et personnes	

Hypothèses de dimensionnement	Mission d'assistance et d'étude
-------------------------------	---------------------------------

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Etude	500 €	10 jours	5000 €	10 ans
Fonctionnement	Veille de la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 916 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	0 %	0 %
Remarque	structure porteuse du SAGE		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	50 %	50 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	416. Supprimer et/ou déplacer les contraintes latérales dont le rapport coût/bénéfices de l'action à entreprendre est intéressant
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	430. Gérer la végétation rivulaire		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T3-M2 : Restauration des cours d'eau		
État d'avancement	En cours	Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Cette mesure consiste à réaliser des adaptations de gestion selon le contexte et les caractéristiques de la végétation. En préalable une étude pour la conception d'un plan de gestion à l'échelle du bassin est à réaliser pour chiffrer les besoins qui pourront être : - Gestion de manière extensive sur les tronçons à mobilité préservée, sur les secteurs ruraux hors zone de mobilité active - Gestion sélective des embâcles et gestion en taillis de la ripisylve sur les tronçons urbains ou en amont immédiat de la traversée d'agglomérations.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : accord des propriétaires <u>Préconditions</u> : DIG sur terrains privés		

Exemple de réalisation	Exemples locaux, régionaux
------------------------	----------------------------

Indicateur(s) associé(s)	-Diversité des espèces présentes, cartographie des plantes invasives et des embâcles -linéaire de végétation gérée
--------------------------	---

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Partenaires	AERM, DREAL
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Début de mise en œuvre envisageable	2012

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration du cadre de vie de la population	
Économique	soutien de l'économie local	coût
Environnemental	Amélioration de la biodiversité, de la structure et la continuité des boisements de rive.	

Hypothèses de dimensionnement	gestion des embâcles				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement)

			nt		ent - autres coûts
Investissement	Gestion des embâcles (/embâcle)	400 €		0 €	ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				0 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque	pas de coût? Nécessité d'une étude?		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	60 %	60 %	40 %	60 %
Conseil Général 67	%	%	20 %	40 %
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	40 %	40 %	50 %	20 %

Liens potentiels avec d'autres actions	419.Acquérir des terrains ciblés à des fins de maîtrise foncière pour la protection des milieux
Référence d'études pour en savoir plus	Fluvial.IS - Etude de la dynamique fluviale et du transport solide du Giessen et de la Lièpvrette, Plan de gestion. Juillet 2010, 81 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	431. Identifier et adapter le cas échéant la répartition feuillus/résineux des peuplements en concurrence avec la ressource en eau et les milieux (AEP, ripisylve...)		
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Forestiers
Description de l'action	1. Vérifier si véritable influence (quantification suffisante), en tenant aussi compte de l'état d'évolution; 2. Mettre en perspective par rapport aux autres critères impactant le cycle de l'eau; 3. Décider ou situer dans politique globale de l'eau; 4. Expliciter différentiel entre naturalité (Chênaie, Hêtraie-Sapinière) et sylvoécia. 3. Voir plans forestiers en cours et meilleure adaptation 3a. sylviculture à station, 3b.meilleur choix du traitement forestier (pour le cycle de l'eau);		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Politique forestière étroite <u>Préconditions</u> : Doit s'intégrer dans politique forestière (temporalité longue)		

Exemple de réalisation	Suivant les politiques (changeantes) et l'économie, l'histoire a connu des variations importantes dans l'exploitation du bois (avec +/- résineux).		
------------------------	--	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Répartition feuillus/résineux		
--------------------------	-------------------------------	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE - ONF - CRPF	Partenaires	ONF, CRPF
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Pessière monospécifique = socialité négative (meilleure acceptation foresterie)	
Économique	Variable	Variable
Environnemental	Favorise la diversité biologique et paysagère	environnement naturel: pas d'impact -

Hypothèses de dimensionnement	Suivant conclusion sur pertinence projet, superficie seuil (assez grande) et plan(s) de gestion		
-------------------------------	---	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)
-----------	------------------------	---------------	-----------------------------	------------------------	--

					coûts
Investissement	Unité jour ingénieur d'étude.	550 €	Jours	0 €	ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				0 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	64 %	15 %	21 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	50 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	103.Apporter un appui technique et financier pour la sécurisation de l'AEP dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Eau Potable sur les zones d'urbanisation forte et les têtes de bassins du Val de Villé (Steige, Urbeis, Maisongoutte, Fouchy, Lalaye, Albe) et de la commune de Sainte Croix aux mines et adapter les projets d'urbanisation à la ressource en eau disponible.
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	432. Améliorer les connaissances sur les têtes de bassin : hydrologie, écosystèmes, pressions				
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M3 : Gestion concertée de l'eau				
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Connaissance		
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Tous		
Description de l'action	Il s'agit d'intégrer la connaissance du fonctionnement de l'ensemble du chevelu du bassin à la bibliographie existante sur le Giessen et la Lièpvrette : contributions morphosédimentaire, apports de polluants, franchissabilités piscicoles, frayères potentielles, participation à la genèse des crues, etc.				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> :				
Exemple de réalisation					
Indicateur(s) associé(s)					
Potentiel maître(s) d'ouvrage		Partenaires	AERM, DREAL, CG67 et 68		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Association des populations non riveraines des deux principaux drains Giessen et Lièpvrette				
Économique					
Environnemental	Amélioration des connaissances sur les atouts écologiques et les impacts				
Hypothèses de dimensionnement	Etude complémentaire				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement)

			nt		ent - autres coûts
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre	étude	15000 €	1	15000 €	10 ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				1 849 €/an	

Unité de répartition par CDC	linéaire d'étude		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	40 %	40 %	20 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	50 %	50 %	%	%
Conseil Général 67	20 %	20 %	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	20 %	20 %	%	%
Autres :	20 %	20 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	433. Relancer et faire aboutir le projet d'arrêté de protection de biotope sur la Lièpvrette Aval				
Enjeu du SAGE	4. Fonctionnalité des milieux aquatiques				
Identification dans le SDAGE ou Pdm					
État d'avancement		Type(s) de mesure	Plan d'action		
Secteur géographique	Lièpvrette aval	Usage(s) concerné(s)	Tous		
Description de l'action	Cf Dossier CG67 -LPO - Ce projet date d'une dizaine d'année; il porte sur toute la zone à l'amont de la confluence, et recoupe entre autre une zone de mobilité très intéressante et préservée. Cela pourrait être un outil efficace de protection, potentiellement extensible aux ZH attenantes.				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> :				
Exemple de réalisation	retours d'expériences sur les Arrêté de Protection de Biotope				
Indicateur(s) associé(s)	Stade d'avancement du projet				
Potentiel maître(s) d'ouvrage	CG 67	Partenaires			
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Préservation du cadre de vie		Contraintes sur certaines activités possibles		
Économique			Contraintes sur certaines activités possibles		
Environnemental	Préservation de milieux naturels				
Hypothèses de dimensionnement	Veille de la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 0,05 ETP)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)

Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Veille de la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	%	%	%
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	%	%	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	100 %	100 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

ENJEUX 5 : SENSIBILISATION DES POPULATIONS ET GOUVERNANCE DE L'EAU

Nom de la mesure	501. Informer les riverains des bonnes pratiques à observer pour limiter les pollutions ponctuelles : phytosanitaires, rejets domestiques ponctuels, mauvais branchement...				
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public				
État d'avancement		Type(s) de mesure	Communication		
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Particuliers		
Description de l'action	Par méconnaissance, beaucoup de mauvaises pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires, de rejets domestiques ou de raccordements sont observées. Aussi, pour limiter ces pollutions ponctuelles, une campagne de communication pourra être menée. Différents supports pourront être utilisés tel que des brochures, articles dans la presse locale, réunion d'information à destination des riverains, exposition tournante dans les communes du SAGE				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Nécessite l'intéressement des riverains <u>Préconditions</u> : Créer les supports de communication				
Exemple de réalisation					
Indicateur(s) associé(s)	-Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées -Sondage sur les connaissances des enjeux du bv, sur les bonnes pratiques,...				
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	AERM, CG 67, CG 68		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social	Permet une prise de conscience de la population et l'amélioration de leurs conditions de vie				
Économique	Action préventive à l'amont permettant des économies d'actions curatives (traitement, accidents...)				
Environnemental	-lutter contre les pollutions provoquées par "les mauvaises habitudes" des particuliers Limiter les pollutions "petites pollutions"				
Hypothèses de dimensionnement	1 réunion d'information par comcom tous les 2 ans + une exposition tournante dans les communes du bassin + 30 000 brochures à disposition				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Impression de brochures (/30 000 exemplaires =	12000 €	1 conception impression	12000 €	5 ans

	8000 €) + conception - impression d'une exposition tournante				
Fonctionnement	1 réunion d'information par communauté de communes tous les 2 ans et/ou participation à des manifestations environnementales (/ETP, hypothèse 10j = 0,05 ETP) + coûts d'organisation de réunions (supports, intervenants, synthèse): 100 €/réunion)	46000	0,05 ETP	2450 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				5 145 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	310.Encourager, organiser et sensibiliser à la collecte et le traitement des produits phytosanitaires non utilisés et des emballages vides de produits phytosanitaires à destination des usages par les particuliers
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	502. Accompagner les agriculteurs mais également les préconisateurs agricoles et entreprises d'espaces verts pour la mise en place de bonnes pratiques en matière de stockage et d'utilisation des produits phytosanitaires		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Communication	
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	<p>Cette mesure intervient en cohérence avec celles du SAGE III Nappe Rhin et vise principalement les systèmes de grandes cultures à l'aval du bassin. Cette mesure vise non seulement les agriculteurs mais également les préconisateurs (coopératives, agribusiness...) et les entreprises d'espaces verts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des pesticides, communiquer sur les nouveaux itinéraires techniques alternatifs de réductions de phytos (en cours de recherche au niveau de l'INRA) - Communiquer sur les mesures de réduction des risques liés à la manipulation des produits phytosanitaires 		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Surcote (financier + temps)</p> <p><u>Préconditions</u> : sensibilisation préalable des agriculteurs</p>		
Exemple de réalisation	Animations agrimieux		
Indicateur(s) associé(s)	Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées		
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Partenaires	Organisations professionnelles agricoles, Agence de l'eau, Conseil général, Chambre d'agriculture	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Début de mise en œuvre envisageable		
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Permet d'informer les agriculteurs des pratiques à risque pour leur santé + gain en confort de travail		
Économique	gain en confort de travail	Coût des dispositifs de stockage	
Environnemental	Réduire l'émission de pollutions diffuses et ponctuelles -Diminuer la dispersion et la contamination des écosystèmes (sol, eau et air) par les		

	produits phytosanitaires				
Hypothèses de dimensionnement	10j d'animation/démonstration par an.				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	0,05 ETP d'animation	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		€	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC	Surfaces concernées		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	20 %	20 %	60 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	308.Encourager le développement de techniques alternatives aux traitements par les produits phytosanitaires (moyen de lutte biologique, désherbage mécanique,...)
Référence d'études pour en savoir plus	François ALVES travail sur bonnes pratiques phytosanitaires à la CA 68 et donne des cours à l'IUT de Colmar (f.alves@haut-rhin.chambagri.fr).

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	503. Sensibiliser les acteurs forestiers et agricoles sur les fonctions des zones humides		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Communication	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Forestiers
Description de l'action	Il s'agit notamment de faire évoluer les perceptions vis à vis des petites zones humides ordinaires du bassin en développant un argumentaire et une sensibilisation sur leur rôle joué pour le soutien d'étiage, l'épuration et la biodiversité. L'action pourra s'appuyer sur une vulgarisation des conclusions ressortissant de l'étude sur les services rendus par les zones humides auprès des agriculteurs et forestiers afin d'optimiser le respect et la protection de ces zones. Cette vulgarisation pourra être réalisée sous la forme de sorties sur site et distribution d'une synthèse de l'étude. Utilisation du livret "Zones humides" d'Alsace Nature (en projet)		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> : Bonne connaissance des zones humides et de leur bénéfice local		

Exemple de réalisation	Cf expérience des Agence de l'Eau
------------------------	-----------------------------------

Indicateur(s) associé(s)	Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées
--------------------------	--

Potential maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	DREAL, structure privée zones humides
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Croisé des chemins entre fermeture économique et ouverture plurifonctionnelle (image du forestier)	
Économique		
Environnemental	Favoriser la protection des zones humides	environnement naturel: pas d'impact -

Hypothèses de dimensionnement	Voir programme particulier ou intégration dans existant: trouver une tonalité pertinente / exemple concret (salle et terrain); donc aussi intégration dans chronologie globale du Sage (à la bonne place);
-------------------------------	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Unité jour formateur.	550 €	Jours	0 €	ans
Fonctionnement	Animation, sortie sur site (/ ETP, hypothèse : 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	406.Améliorer les connaissances sur les services rendus par les zones humides dans le contexte local
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	504. Sensibiliser le public scolaire aux problématiques de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Communication

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Particuliers
Description de l'action	<p>Certaines classes du bassin proposent actuellement un module sur la gestion de l'environnement. Néanmoins ce n'est pas généralisé. Le rôle du SAGE pourrait être d'homogénéiser, généraliser et aider les enseignants dans la réalisation de ce module pédagogique.</p> <p>Établir un projet pédagogique axé sur la découverte du cycle naturel de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visites de terrain, - Expérimentation ou manipulation en classe, - Utilisation d'outils pédagogiques (malle et kit pédagogique), - Jeux sur l'eau sur internet... <p>Pour cela l'action se basera sur une adaptation des modules pédagogiques de l'agence de l'eau Rhin Meuse spécifiquement au bassin Giessen Lièpvrette. 1 session de formation des enseignants, puis une intervention annuelle dans chaque école primaire du bassin accompagné d'une visite de terrain (Station d'épuration + rivière).</p>		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Nécessite l'engagement des établissements scolaires</p> <p><u>Préconditions</u> : Disposer d'outils pédagogiques sur le thème</p>		

Exemple de réalisation	Classes d'eau des agences de l'eau		
------------------------	------------------------------------	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées		
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	Enseignants, Agence de l'Eau, Associations
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Des retombés à court et moyen terme sur les conditions de vie	
Économique	Action préventive à l'amont permettant des économies d'actions curatives (traitement, accidents...)	
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Des enseignants mieux guidés pour réaliser un travail de sensibilisation sur le rôle de l'homme dans le cycle de l'eau. - Des enfants sensibilisés aux notions liées à l'eau (notion de valeur de l'environnement, 	

		et de civisme à l'égard de l'environnement			
Hypothèses de dimensionnement	Conception d'un Kit pédagogique sur le bassin (adapté de celui de l'AERM) + 2j d'intervention dans chacune des 15 écoles primaires du bassin (0,15 ETP)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Achat / conception d'un kit pédagogique à partir du kit de l'AERM	850 €	1	850 €	10 ans
Fonctionnement	Intervention en école, sortie sur site (/ ETP, hypothèse : 0,15 ETP)	46000	0,15 ETP	6900 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				7 005 €/an	

Unité de répartition par CDC	Nombre de communes		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	55 %	12 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Une association comme l'Ariena développe des projets pédagogiques de ce type.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	505. Informer les artisans et PME des bonnes pratiques pour limiter les lessivages de micropolluants		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Communication

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Industriels
Description de l'action	Il s'agit de communiquer auprès des artisans et PME susceptibles d'utiliser des produits polluants sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation et de gestion des micropolluants		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Nécessite l'engagement des industriels et artisans <u>Préconditions</u> :		

Exemple de réalisation	Initiatives AESN		
------------------------	------------------	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées		
--------------------------	--	--	--

Potentiels maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique	Pourrait entraîner une meilleur image de certains secteurs d'activité	Risque d'augmentation des coûts de production
Environnemental	Limite les pollutions des sols et de l'eau et limite l'impact sur les milieux aquatiques	

Hypothèses de dimensionnement	1 réunion annuelle par comcom + appui individuel des sites les plus sensibles		
-------------------------------	---	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
-----------	------------------------	---------------	-----------------------------	------------------------	--

Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Sensibilisation (/ ETP, hypothèse : 0,05 ETP) + coûts d'organisation de réunions (supports, intervenants, synthèse): 100 €/réunion)	46000	0,05 ETP	2600 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 600 €/an	

Unité de répartition par CDC	Importance des artisans et PME		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	20 %	20 %	60 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	506. Communiquer auprès du grand public sur la problématique des plantes invasives		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Communication

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Particuliers
Description de l'action	Le grand public peut participer de manière involontaire à la prolifération des espèces dites invasives. Pour limiter ce phénomène, une campagne de communication pourra être envisagée présentant les critères de reconnaissance de ces espèces illustrés ainsi que les gestes à éviter et conduite à tenir. Ces informations pourront être intégrées dans les journaux des collectivités, sur leur site internet, sous la forme de panneaux d'information sur les lieux stratégiques et fréquentés...		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : L'intérêt du public sur ce type de sensibilisation <u>Préconditions</u> : Supports de communication		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Collectivités	Partenaires	AERM, CG 67, CG 68, Associations
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Amélioration du cadre de vie	
Économique	Diminution des coûts pour d'éventuelles campagnes d'arrachage ou de destruction de plantes invasives	
Environnemental	Limiter la prolifération des espèces invasives	

Hypothèses de dimensionnement	Conception de support (0,05 ETP) Impression de brochures (/20 000 exemplaires) + 50 affiches en mairie de reconnaissance des plantes invasives et moyens de limiter leur expansion
-------------------------------	---

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Conception - impression (0,05 ETP + coût d'impression)	10300 €	1 conception impression	10300 €	5 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 314 €/an	

Unité de répartition par CDC	Population du SAGE		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	20 %	20 %	60 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	402. Accroître la connaissance sur les moyens de limitation de propagation des plantes dites invasives
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	507. Vulgariser les droits et les devoirs des propriétaires de berges		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Communication	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Particuliers
Description de l'action	La réglementation en vigueur concernant l'entretien des berges doit être connue par les propriétaires. Toutefois, l'application correcte de cette réglementation dépend directement de sa bonne compréhension. Des documents pédagogiques pourraient être réalisés à destination de ce public remettant en perspective les droits et les devoirs de chacun.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : L'intérêt des propriétaires de berges <u>Préconditions</u> :		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	AERM, CG 67, CG 68
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique	Diminution des coûts pour d'éventuelles travaux de restauration des berges	
Environnemental	Assure un entretien adapté des berges	

Hypothèses de dimensionnement	Conception de support (0,05 ETP) Impression de brochures (/20 000 exemplaires) + 50 affiches en mairie des droits et devoirs des propriétaires de berges				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres

					coûts
Investissement	Conception - impression (0,05 ETP + cout d'impression)	10300 €	1 conception impression	10300 €	5 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 314 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	508. Appuyer la démarche GERPLAN pour une communication à destination du grand public, des apports de l'agriculture dans la structure des paysages, la biodiversité des agrosystèmes et la préservation de la ressource		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Communication	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	La démarche GERPLAN portée par le Conseil Général du Haut-Rhin vise à gérer de manière durable l'espace rural. Elle encourage notamment à préserver les pratiques agricoles locales durables pour les bénéficiaires qu'elles apportent au territoire. Le GERPLAN du val d'argent vise actuellement principalement le soutien économique des exploitations agricoles. L'idée est ici de compléter la démarche par un volet environnemental-eau renforcé en montant une exposition spécifique et intervenant lors des événements du GERPLAN (fêtes paysannes notamment) pour souligner les apports de l'agriculture aux paysages, à la biodiversité et ses relations avec la qualité/quantité de l'eau...au travers de systèmes d'agriculture raisonnée.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Articulation entre cellules d'animation SAGE/ GERPLAN <u>Préconditions</u> : Animation du GERPLAN Val d'argent		

Exemple de réalisation	GERPLAN Illfurth
------------------------	------------------

Indicateur(s) associé(s)	Nombre et type d'opérations de sensibilisation + taux de personnes sensibilisées
--------------------------	--

Potential maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	CG 68
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Meilleur image du secteur agricole	
Économique		
Environnemental	Sensibilisation du grand public	

Hypothèses de dimensionnement	Participation à 2 événements agricoles par an + une exposition sur les liens agricoles /eau-paysages-biodiversité				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	conception - impression d'une exposition	4000 €	1 conception impression	4000 €	5 ans
Fonctionnement	Participation à 2 événements agricoles par an (/ETP, hypothèse 5j = 0,025 ETP) + coûts d'organisation de réunions (supports, intervenants, synthèse): 100 €/réunion)	46000	0,025 ETP	1350 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 248 €/an	

Unité de répartition par CDC	CDC du Val d'argent concerné		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	0 %	100 %	0 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Diagnostic agricole et Gerplan sur la communauté de communes du Val d'Argent

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	509. Organiser une session de formation des agents forestiers, propriétaires privés, entreprises de travaux forestiers à l'impact des travaux d'exploitation sur la ressource en eau (zones humides, franchissabilité-busage...)				
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau				
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T2-M12 : Etudes, sensibilisation et formation				
État d'avancement		Type(s) de mesure	Communication		
Secteur géographique	Zones forestières	Usage(s) concerné(s)	Forestiers		
Description de l'action	Les milieux forestiers peuvent être liés à des milieux humides et au cycle de l'eau en général, il est de ce fait important que les propriétaires, gestionnaires, et entreprises de travaux forestiers aient conscience de l'impact de leur activité sur ces milieux. Une session de formation pourrait ainsi leur apporter des informations et des outils pour considérer au mieux la forêt (milieux spécialisés, milieux climatiques).				
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Intérêt porté par les forestiers (dimension individuelle et collective) <u>Préconditions</u> : statut du forestier, politique de formation				
Exemple de réalisation					
Indicateur(s) associé(s)	Taux de formation des agents forestiers				
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE - ONF - CRPF	Partenaires	ONF, CRPF		
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable			
Impacts et effets de la mesure	Positifs		Négatifs		
Social					
Économique					
Environnemental	Accroître la sensibilité aux problématiques liées aux zones humides et à la continuité écologique		Environnement naturel: pas d'impact négatif		
Hypothèses de dimensionnement	Voir action 503, adaptation éventuelle ou programme d'ensemble et complémentaire				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	Unité jour formateur.	550 €	Jours	0 €	ans
Fonctionnement	Organisation des sessions de formations (/ ETP, hypothèse : 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	403.S'assurer de l'intégration de l'enveloppe de présence potentielle de zones humides (zonages Zones à Dominantes Humides + Inventaire ONEMA (milieux ouverts) + inventaires ONF (Milieux fermés)) dans les documents d'urbanisme et prise en compte dans tous projets d'aménagements envisagés dans cette enveloppe de référence.
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	510. Former les élus et les services qui assurent la maîtrise d'œuvre des SCoT / PLU sur l'intégration de l'eau dans les documents d'urbanisme : Dépasser la contradiction développement/protection : synthèse des contraires et des paradoxes, méthodes d'intégration.		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M1 : Information, éducation et participation du public		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Communication	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Des sessions de formations sur la thématique "eau et urbanisme" peuvent être organisées pour sensibiliser les techniciens et élus. sur les outils, zonages et intégration des enjeux de l'eau (inondation, zones humides...) dans les schémas d'urbanisme. Aspects civiques de l'identification à la loi. Rappeler la méthode universelle du "bilan environnemental" soutenu par l'ensemble de la logique juridique du droit de l'environnement (institution du conflit et négociation de l'interdit).		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Participation des élus et maîtres d'œuvre aux sessions de formation <u>Préconditions</u> : Connaissance minimale des documents d'urbanisme et des enjeux de l'eau		

Exemple de réalisation	Exemples dans le guide méthodologiques - Eau et Documents d'urbanisme - Agence de l'eau Adour Garonne		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Taux de formation des élus		
--------------------------	----------------------------	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	CNFTP	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Suivi de la mise en œuvre	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Gain de confort de vie	
Économique	Un confort de vie gagné augmentant l'attrait social susceptible d'engendrer des retombées économiques	Impact économiques potentiels d'un moindre développement d'infrastructures/logement
Environnemental	Prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme	

Hypothèses de dimensionnement	5 réunions individuelles communale /an + 1 réunion d'information pour l'ensemble des communes du bassin /an (organisation, supports, intervenants, synthèse) + 10 j d'animation/an ((0,05 ETP)		
-------------------------------	---	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Accompagnement des collectivités par la cellule d'animation du SAGE (en ETP, hypothèse 15j : 0,075 ETP) , + coûts d'organisation de réunions (supports, intervenants, synthèse): 100 €/réunion)	46000	0,075 ETP	4050 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				4 050 €/an	

Unité de répartition par CDC	Nombre de communes		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	55 %	12 %	33 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	70 %	80 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	0 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	513.Organiser des veilles techniques et des échanges d'expérience entre les acteurs de l'urbanisme et les acteurs de l'eau
Référence d'études pour en savoir plus	Agence de l'Eau Adour-Garonne - L'eau dans les documents d'urbanisme, Guide méthodologique, septembre 2010, 148 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	511. Associer les acteurs de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme et des documents d'aménagement du territoire régional et dans leur mise en œuvre (veille technique et échanges d'expériences entre acteurs SAGE / urbanisme, représentants de la CLE systématiquement associés au contrôle de légalité des documents d'urbanisme et de leur compatibilité avec le SAGE)		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M3 : Gestion concertée de l'eau		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Organisationnelle
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	<p>Le contrôle de la légalité exercé par les services déconcentrés de l'Etat consiste à vérifier que les objectifs de protection des milieux, de qualité et de quantité définis par le SDAGE et le SAGE sont respectés au sein des règles de zonages des PLU, du projet de développement défini dans les rapports de présentation et les PADD, des orientations d'aménagement du territoire... Si l'autorité administrative justifie de l'existence d'une incompatibilité entre ces deux niveaux de documents, elle devra rejeter le projet de document d'urbanisme</p> <p>Des échanges plus systématiques peuvent être mis en place sur la thématique "Eau Urbanisme" avec pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire le point sur l'état d'avancement des documents d'urbanisme sur le territoire - Croiser les documents d'urbanisme avec les enjeux et zonages liés à l'eau sur leurs territoires - Echanger les différentes expériences d'outils de protection du foncier <p>Afin de bénéficier de paroles d'experts dans le domaine de l'eau, les structures porteuses de SCoT ou PLU peuvent associer des organismes qui ne sont pas formellement cités dans la réglementation.</p>		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Implication systématiques des représentants du SAGE par les services de l'état</p> <p><u>Préconditions</u> : Bonne connaissance des règles juridiques</p>		
Exemple de réalisation	Exemples dans le guide méthodologiques - Eau et Documents d'urbanisme - Agence de l'eau Adour Garonne		
Indicateur(s) associé(s)			
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse de documents d'urbanisme	Partenaires	AERM, ONEMA, Syndicats intercommunaux ayant compétence dans les domaines de l'eau, DREAL, ONEMA, CAUE, DDT (eau + urbanisme), maîtrise d'ouvrage SCoT et PLU
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	

Social	Gain de confort de vie	
Économique	Retombée économique d'un attrait social par un confort de vie gagné	Impact économiques potentiels d'un moindre développement d'infrastructures/logement
Environnemental	Echanges propices à une meilleure prise en compte de la ressource en eau et de l'environnement	

Hypothèses de dimensionnement	Principalement du temps de participation aux réunions de contrôle de légalité estimé à 10 j de présence /an (0,05 ETP)				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	participation (/ ETP, hypothèse : 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC	Nombre de communes		
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	55 %	12 %	33 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	512.Demander à ce que la CLE ou son représentant soit associé systématiquement au contrôle de la légalité des documents d'urbanisme et à la vérification de leur compatibilité avec le SAGE
Référence d'études pour en savoir plus	Agence de l'Eau Adour-Garonne - L'eau dans les documents d'urbanisme, Guide méthodologique, septembre 2010, 148 p.

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	512. Apporter de la cohérence entre les différentes initiatives territoriales : DOCOB, SCOT, trames bleues/vertes sur la question de la ressource en eau et fournir un interlocuteur unique aux services de l'Etat en ce qui concerne la gestion de l'eau du bassin		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M3 : Gestion concertée de l'eau		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Organisationnelle
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Il existe une diversité de documents d'orientations en matière d'aménagement et d'environnement et d'objectifs susceptible d'impacter le territoire. Il est donc important de créer une homogénéité dans l'information et les programmes se rapportant à l'eau dans ces différents documents et ainsi éviter des contradictions ou de surcharger les procédures. La désignation d'un interlocuteur / référent unique sur le bassin : la cellule d'animation du SAGE, devrait favoriser cette mise en cohérence.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : <u>Préconditions</u> : La considération systématique de l'interlocuteur SAGE par les services de l'Etat		
Exemple de réalisation			
Indicateur(s) associé(s)			
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Gain de confort de vie		
Économique	Gain de temps par des procédures clarifiées		
Environnemental	Meilleure prise en compte des problématiques liées à la ressource en eau		
Hypothèses de dimensionnement	Principalement du temps de participation aux réunions d'élaboration des documents SCOT/DOCOB/Trame vertes et Bleu - SRCE... estimé à 10 j de présence /an ((0,05 ETP)		

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Veille de la cellule d'animation du SAGE (en ETP, hypothèse 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
X			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	513. Maintenir et développer un réseau de partage d'informations, de retours d'expériences, et de solidarité entre les acteurs des 3 communautés de communes		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M3 : Gestion concertée de l'eau		
État d'avancement		Type(s) de mesure	Communication

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Proposer une gouvernance et mettre en place des outils d'échanges pour faciliter le réseau de partage (exemple : plateforme internet pour partage des retours d'expériences, visites tournantes sur des initiatives de chaque CDC). En effet il est important de s'assurer que les 3 communauté et communes avancent en parallèle, chacun avec ses projets pilotes et ses faiblesses. Des réunions de la CLE et visite de terrain tournantes à thème pourraient être organisées dans les projets d'actualité de chaque comcom (Digues à Sélestat, acquisition foncière à Villé, sécurisation AEP à sainte croix aux mines...). Une réflexion sur les compétence prises par chaque comcom en matière d'environnement pourrait également être initiée		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Acceptation et implication dans le réseau de la part des 3 collectivités <u>Préconditions</u> : réflexion sur les compétences des comcom en matière d'environnement		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de réunions annuelles
--------------------------	------------------------------

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	Communautés communes	de
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable		

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Créer du lien entre les 3 communautés de communes	
Économique	Homogénéiser l'attrait du territoire	
Environnemental	Partage d'information pour une meilleure prise en compte de l'environnement	

Hypothèses de dimensionnement	Organisation délocalisée + 2 visites thématiques des réunions de la CLE et du bureau (organisation, supports, intervenants, synthèse + 5 j d'animation/an (0,025 ETP) alimentation du site internet				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement)

		nt	ent - autres coûts		
Investissement	€		0 €	ans	
Fonctionnement	Animer le réseau de partage (/ ETP, hypothèse : 0,025 ETP) + coûts d'organisation des visites de terrain(déplacement, supports, intervenants, synthèse): 1000 €/visite de terrain)	46000	0,025 ETP	3150 €	/
Autre	€		0 €	ans	
Estimation du coût total annualisé (euros/an)			3 150 €/an		

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	514. S'assurer de l'intégration des préconisations et zonages du SAGE à l'amont dans les schémas de desserte forestière, préétude d'aménagement foncier, chantiers collectifs (forêt privée)		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement		Type(s) de mesure	Règlementaire

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Forestiers
Description de l'action	Les préconisations et zonages indiqués dans le SAGE doivent être prise en compte dans les différentes opérations agricoles ou forestières pour assurer une réussite des objectifs eau fixés sur le bassin. Le principe des impacts à réduire/compenser est à appliquer même en dehors d'une activité hors champs d'application d'une étude formelle. Une veille devra être menée pour cette bonne intégration.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Peut être perçue comme une contrainte par les acteurs du monde agricole et forestier <u>Préconditions</u> : Disposer d'un dispositif de veille		

Exemple de réalisation	
------------------------	--

Indicateur(s) associé(s)	
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE - ONF - CRPF	Partenaires	ONF, CRPF
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social		
Économique	Possible (impact sécheresse moindre)	
Environnemental	Favorise une prise en compte en amont de l'environnement	Environnement naturel: pas d'impact négatif

Hypothèses de dimensionnement	Proximité avec l'action 503, adaptation éventuelle ou programme d'ensemble et complémentaire				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres)

					coûts
Investissement	Unité jour formateur, ou jour vérificateur (personnel collectivité)	550 €	Jours	€	ans
Fonctionnement	Veille de la structure porteuse du SAGE (en ETP, hypothèse 0,05 ETP)	46000	0,05 ETP	2300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				2 300 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	201. Intégrer dans les documents d'urbanisme les nouveaux zonages inondation suite aux études récentes : Atlas des zones inondables et modélisation hydraulique de la DDT, comme références des zones d'expansion de crues considérées dans l'action 202
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
		X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	515. Structurer et organiser à titre expérimental une "caisse de mesures compensatoires" dans le SAGE		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement	Nouvelle	Type(s) de mesure	Organisationnelle
Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Tous
Description de l'action	<p>Cette mesure concourt à l'accroissement des capacités de financement des actions du SAGE. En effet de nombreux projets d'aménagement font face à des difficultés pour identifier des maîtres d'ouvrages et mettre en œuvre les mesures compensatoires environnementales que leur projet requiert. Ainsi il s'agirait pour le SAGE de faciliter cette mise en relation entre aménageur et actions du SAGE en établissant une liste des actions du SAGE potentiellement finançable au travers de mesures compensatoires, de contacter et vérifier au préalable l'accord des propriétaires et porteurs de projet, puis de faciliter la mise en œuvre. Sur le bassin le projet de déviation de Chatenois, le projet Dignes de Sélestat et d'éventuels autres infrastructures régionales pourraient solliciter la caisse du SAGE dans les années à venir.</p> <p>Cette mesure devra être organisée de façon à ne pas éviter le principe premier qui est l'évitement.</p>		
Éléments de faisabilité	<p><u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Méconnaissance historique/juridique de l'écologie conservatoire et de ses enjeux en politique et gouvernance;</p> <p><u>Préconditions</u> : Reconnaissance de la caisse du SAGE comme opérateur local de mesure compensatoire; identification, compréhension et intelligence de ce nouvel outil de médiation; importance des aspects financiers mais aussi/surtout dans conduite et faisabilité des projets</p>		
Exemple de réalisation	essais par Ministère/CDC en cours; appel offre en cours du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement		
Indicateur(s) associé(s)			
Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	
Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs	
Social	Confort de vie: infrastructure + compensation environnementale. Apaisement de la dureté conflictuelle (mesure = solution) du couple développement/protection; effets culturels globaux positifs;		
Économique	Double bénéfice: facilitation du travail des aménageurs et financement des actions du SAGE	Leger (sur)coût des projets	
Environnemental	Anticipe et compense les atteintes à l'environnement. Bénéfices pour la biodiversité avec possibilité d'une politique, d'une cohérence, d'une synergie surtout par l'écologie du paysage, d'une grande facilité de gestion.	Environnement naturel: pas d'impact négatif	

Hypothèses de dimensionnement	3 réunions individuelles avec aménageurs /an sur les aménagement futurs + 5 réunions individuelles avec propriétaires fonciers/porteurs de mesures => 20 J d'animation/an (0,1 ETP). L'éventuelle future "caisse" a une position automatique centrale dans				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Unité jour formateur, ou jour vérificateur (personnel collectivité)	551 €	Jours	0 €	ans
Fonctionnement	<p>Structurer la caisse de mesures + sensibiliser les aménageurs et propriétaires fonciers (/ ETP, hypothèse : 0,1 ETP).</p> <p>1) L'outil "caisse" doit principalement être connu des BE (budget faible, automaticité); 2) Elle doit avoir une politique d'accès au foncier (accord avec SAFER, avec communes, avec CG67 et 68, CRA) (budget faible d'animation). Même si elle peut constituer un capital foncier réel (budget) elle doit principalement viser le potentiel (càd la garantie juridique d'accès facile à la propriété sous forme de servitude dans les schémas d'urbanisme). La configuration de ce foncier surtout potentiel (doit être zoné) et doit se faire sur base scientifique de l'écologie conservatoire/écologie du paysage. Sa mise en place est réalisée dans les rapports de présentation et les évaluations environnementales des schémas d'urbanisme: encore que budget d'animation. En l'absence de financement facile du foncier, le principe intéressant est le financement du foncier réalisé par les MO. Le rôle de la "caisse" est</p>	46000	0,1 ETP	4600 €	/

	d'animer les acteurs surtout communaux pour potentialiser la facilité de l'accès juridique au foncier et de prévoir l'achat par les MO qui équilibrent les bilans biodiversité de leurs projets. Les contenus écologiques (détermination des sites et gisements de mesures) se réalisent par les diverses procédures existantes (élaboration des schémas d'urbanisme, étude d'impact, notice eau, évaluation natura 2000, dérogation "espèces protégées", autorisation de défrichement). L'outil "caisse" réalise donc également un très bon effet de synergie et d'économie de moyens. Il y a de petits budgets de maîtrise d'œuvre de mise en place des mesures mais qui sont normalement à la charge des MO.				
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				4 600 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du cout total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	405.Mettre en place des actions de gestion, reconquête des zones humides identifiées comme dégradées (Zonage 2010)
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	516. Analyser les solutions de maîtrise d'ouvrage locale pour la mise en œuvre du SAGE (Syndicat mixte, EPTB...)		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm			
État d'avancement		Type(s) de mesure	Organisationnelle

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Collectivités
Description de l'action	Certaines actions du SAGE risquent d'être confrontées à l'absence de maître d'ouvrage. En effet par exemple le CG 68 n'intervient sur les rivières qu'en cas de maîtrise d'ouvrage locale portée par la comcom ou un syndicat de rivière. La comcom de Villé ne possède la compétence rivière que pour l'axe Giessen mais pas les affluents et les tronçons urbains. Il en est de même pour la comcom de Sélestat pour les affluents du Giessen et de la Lièpvrette. Pour combler ce manque certaines structures porteuses de SAGE décident de changer de statut en passant à une forme de syndicat mixte ou EPTB, leur permettant une maîtrise d'ouvrage directe. Il s'agit par cette action de comparer les différentes formes de maîtrises d'ouvrage possibles : leur atouts et inconvénients à partir d'autres retours d'expérience de SAGE en France. Cette action pourra éventuellement faire l'objet d'un stage encadré par la structure porteuse.		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Lourdeurs administratives liées à la création d'une structure supplémentaire. Acceptation des potentiels maître d'œuvre <u>Préconditions</u> : Clairement identifier les besoins et compétences nécessaires		

Exemple de réalisation	EPTB Loire - SAGE Allier
------------------------	--------------------------

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de maîtrises d'ouvrages identifiées
--------------------------	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	Syndicats mixtes, EPTB, ...
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage et accompagnement	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Se donner les outils de portage des actions du SAGE	
Économique		
Environnemental		

Hypothèses de dimensionnement	Etude/stage de 6 mois				
Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement	Etude/stage	5000 €	1 étude	5000 €	10 ans
Fonctionnement				0 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				616 €/an	

Unité de répartition par CDC			
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque	Concerne les trois CDC		

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	%	%	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	60 %	60 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
			X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011

Nom de la mesure	517. Mettre en place et animer un groupe technique agricole permettant aux agriculteurs du bassin d'échanger sur les enjeux de la gestion de l'eau dans leur exploitation et des pistes permettant de concilier développement économique des exploitations et protection de la ressource.		
Enjeu du SAGE	5. Sensibilisation des populations et gouvernance de l'eau		
Identification dans le SDAGE ou Pdm	T6-M3 : Gestion concertée de l'eau		
État d'avancement	Type(s) de mesure	Communication	

Secteur géographique	SAGE	Usage(s) concerné(s)	Agriculteurs
Description de l'action	Le bassin compte de nombreuses initiatives individuelles d'agriculteurs de protection de la ressource en eau tout en maintenant la pérennité économique de l'exploitation. Il s'agit de constituer un groupe d'agriculteurs volontaire se réunissant 2 fois par an pour échanger sur leurs pratiques en lien avec l'eau et les milieux aquatiques. Chaque réunion se fera sur le terrain la base d'une étude de cas : acquisition foncière volontaire et entretien de la ripisylve, protection d'aire d'alimentation de captage, MAE zones humides....		
Éléments de faisabilité	<u>Commentaires et/ou freins de mise en œuvre</u> : Intérêt et implication des agriculteurs (choix des dates hors des pics de travaux agricoles) <u>Préconditions</u> : Identifier des mesures agroenvironnementales permettant un processus gagnant/gagnant pour l'agriculteur et l'environnement		

Exemple de réalisation	Commissions thématiques de nombreux SAGE. Développement de projets territoriaux algues vertes - Bretagne,		
------------------------	---	--	--

Indicateur(s) associé(s)	Nombre de réunions et nombre de participants		
--------------------------	--	--	--

Potentiel maître(s) d'ouvrage	Structure porteuse du SAGE	Partenaires	CG
Rôle de la structure porteuse du SAGE	Maîtrise d'ouvrage	Début de mise en œuvre envisageable	

Impacts et effets de la mesure	Positifs	Négatifs
Social	Créer du lien entre les exploitants agricole et le processus SAGE	
Économique	Concilier confort de travail, protection de l'environnement et pérennité économique de l'exploitation	
Environnemental	Prise en compte de l'environnement et de la nécessité de protection de la ressource en eau	

Hypothèses de dimensionnement	2 réunions du groupe de travail par an sur le terrain + animation du groupe		
-------------------------------	---	--	--

Coûts (€)	Type de coût identifié	Coût unitaire	Objectif de dimensionnement	Coût total de l'action	Durée de vie (investissement - autres coûts)
Investissement		€		0 €	ans
Fonctionnement	Animer le groupe (/ ETP, hypothèse : 0,05 ETP): + coûts d'organisation des visites de terrain (déplacement, supports, intervenants, synthèse): 500 €/visite de terrain)	46000	0,05 ETP	3300 €	/
Autre		€		0 €	ans
Estimation du coût total annualisé (euros/an)				3 300 €/an	

Unité de répartition par CDC	Système d'élevage et de culture		
Ventilation du coût total annualisé par CDC	CDC Villé	CDC Val d'argent	CDC Sélestat
	33 %	33 %	33 %
Remarque			

Financement	Taux investissement		Taux fonctionnement	
	Taux bas	Taux haut	Taux bas	Taux haut
Agence de l'eau	40 %	40 %	%	%
Conseil Général 67	%	%	%	%
Conseil Général 68	%	%	%	%
Conseil Régional	50 %	70 %	%	%
État	%	%	%	%
Autres :	10 %	0 %	100 %	100 %

Liens potentiels avec d'autres actions	
Référence d'études pour en savoir plus	Diagnostic agricole et Gerplan sur la communauté de communes du Val d'Argent

Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
	X	X	X

Dernière date de mise à jour de la fiche : 14/10/2011